



**ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE 2018-2020
ET PROSPECTIVE 2020-2026 DE
LA COMMUNE D'OZOUER-LE-VOULGIS**

Présentation

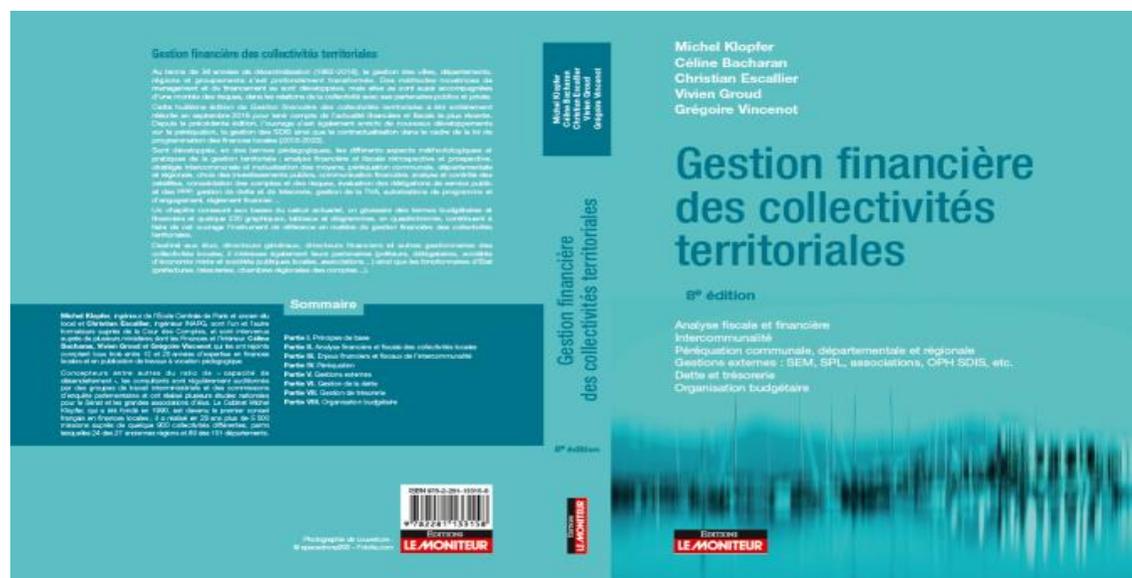
Le présent document a été réalisé par le Cabinet Michel Klopfer, conseil indépendant dont le capital appartient à 100 % à ses consultants et salariés.

Spécialisé en gestion financière des collectivités locales, le cabinet a réalisé près de 5 000 missions auprès de quelque 900 collectivités parmi lesquelles

- 35 des 42 villes de plus de 100 000 habitants
- 89 des 102 départements
- 24 des 27 anciennes régions
- 22 métropoles et communautés urbaines
- 130 communautés d'agglomération et établissements publics territoriaux.

Ses consultants sont également intervenants auprès du Sénat, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Intérieur, et de la Cour des Comptes.

Ils sont auteurs de « Gestion financière des collectivités locales » 8^e édition novembre 2018 aux Éditions du Moniteur ainsi que d'articles dans différentes publications dont « Les Notes Bleues de Bercy » et « Gestion et finances publiques »



- **PARTIE 1 : Méthodologie d'analyse financière**
- **PARTIE 2 : Analyse financière rétrospective 2018-2020**
- **PARTIE 3 : Contexte économique, financier et législatif**
- **PARTIE 4 : L'analyse financière prospective au fil de l'eau 2021/2026**
- **PARTIE 5 : Exemple de scénario viable financièrement**
 - *Annexe 1 / Détail des retraitements mis en œuvre*

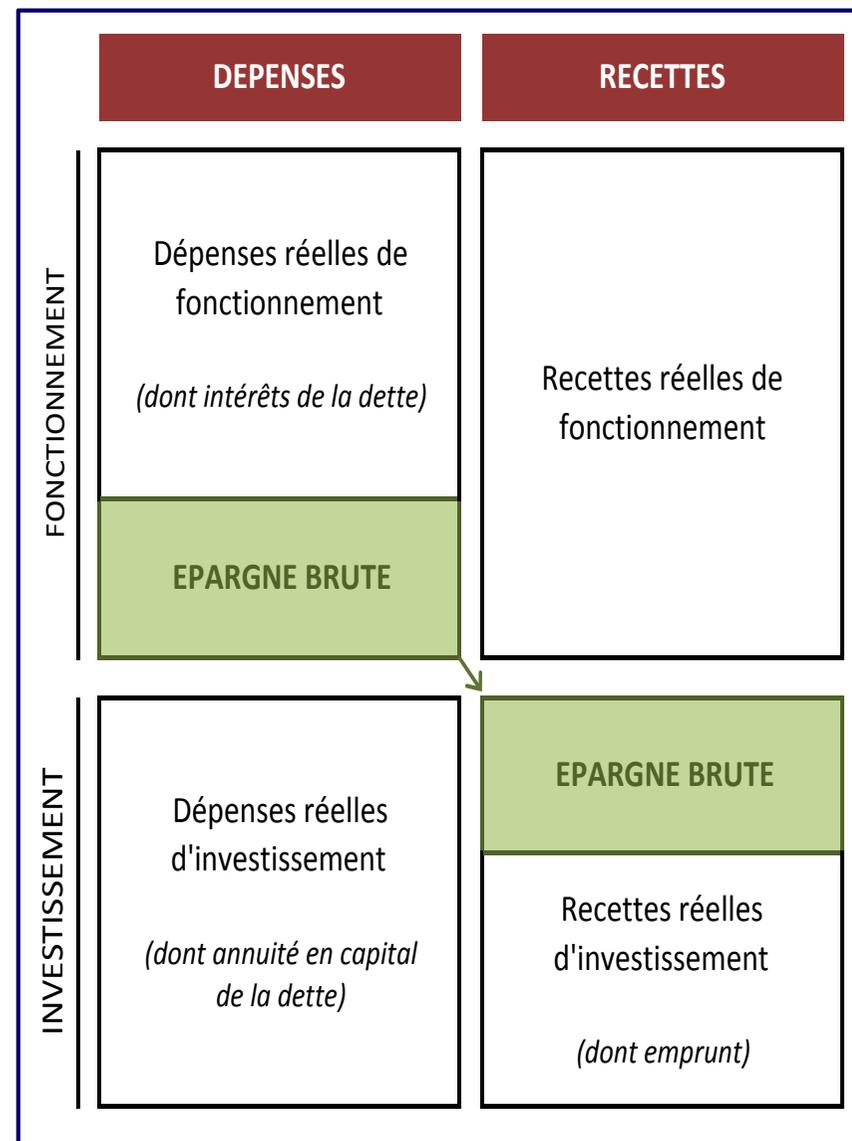




PARTIE 1 : Méthodologie d'analyse financière

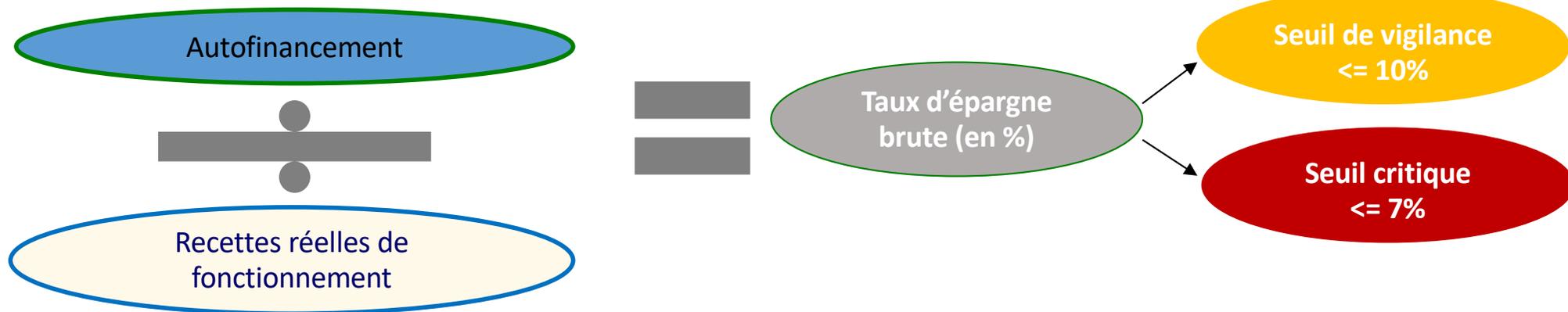
1 A – L'épargne brute (ou autofinancement)

- L'analyse financière de toute collectivité locale (commune, département, région) repose sur le concept central d'**épargne brute**.
- L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses courantes : il s'agit donc du **flux de liquidités dégagé chaque année par le cycle de fonctionnement de la collectivité**, et qui reste disponible pour financer la section d'investissement.
- Elle constitue donc le témoin tout à la fois :
 - de **l'aisance de la section de fonctionnement** : une épargne brute élevée suppose (toutes choses égales par ailleurs) un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement ;
 - de la **capacité à se désendetter et/ou à investir**, avec un effet de levier de « 1 à 10 » : « 1 » d'épargne supplémentaire permet de gager une annuité du même montant soit peu ou prou un emprunt de « 10 »... ce qui correspond à un investissement de « 12 » ou « 13 » en fonction des ressources complémentaires (subventions) dont pourra disposer la collectivité.

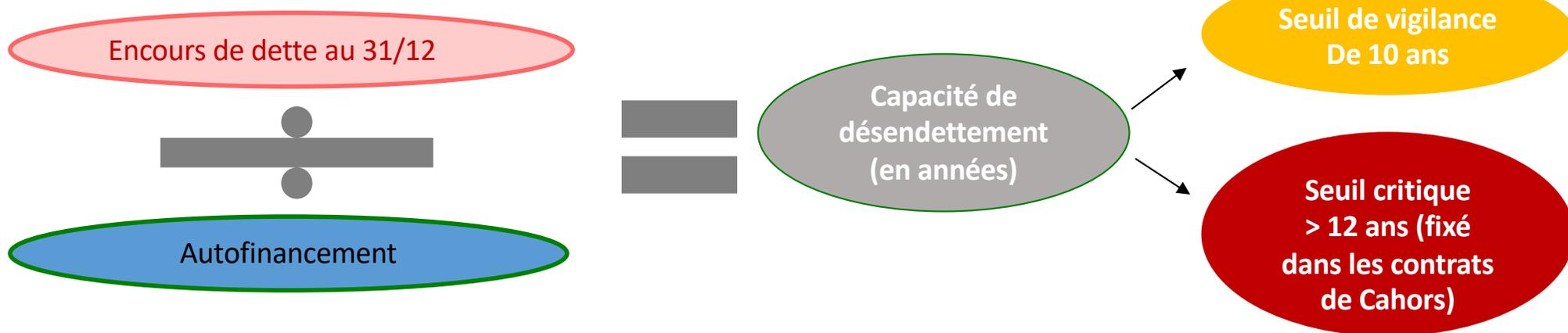


1 B – Les ratios d'analyse financière

- Le taux d'épargne brute :



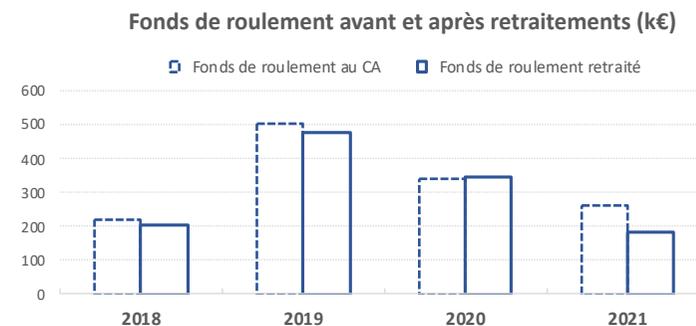
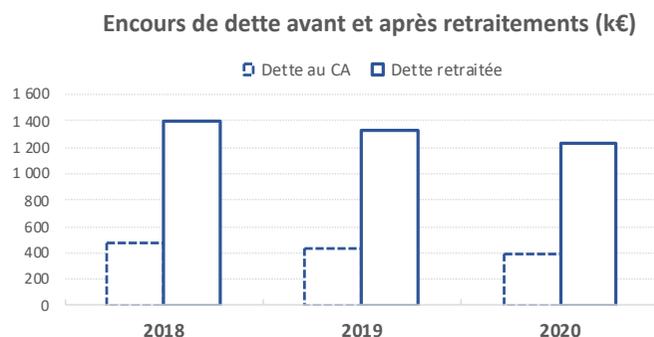
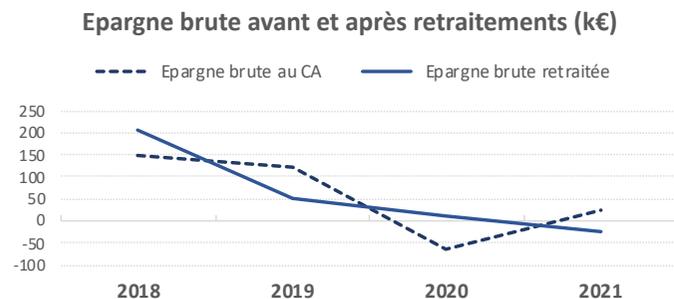
- La capacité de désendettement :



- Les agrégats et les ratios d'Ozouer-le-Voulgis sont comparés à ceux **des communes seine-et-marnaises de 1.000 à 3.000 habitants ayant un revenu par habitant compris entre 15 et 20 k€, membres d'une CC en FPU d'au moins 20 communes dont le CIF n'excède pas 0,35. Soit une strate de 28 communes.**

1 C – Les retraitements apportés aux comptes

- Un certain nombre de **retraitements** sont mis en œuvre sur les comptes de la commune afin de bien identifier les tendances en cours
 - Rattachement de charges à l'exercice
 - Retraitement en investissement des flux exceptionnels afin de mieux identifier l'épargne pérenne
 - **Réintégration, par prudence, de l'AC négative** appelée par la CCBRC et contestée par la commune
 - **Réintégration dans l'encours communal de la dette des syndicats SECOC et SIROC** (portée exclusivement pour le compte de la commune et dont les annuités lui sont refacturées dans les appels de contributions), et retraitements en frais financiers et en remboursement d'emprunt des contributions syndicales correspondant aux refacturations d'annuités.
- Ces retraitements modifient significativement les comptes de la commune :



- Le détail des retraitements mis en œuvre est présenté en annexe 1.



PARTIE 2 : Analyse financière rétrospective 2018-2020

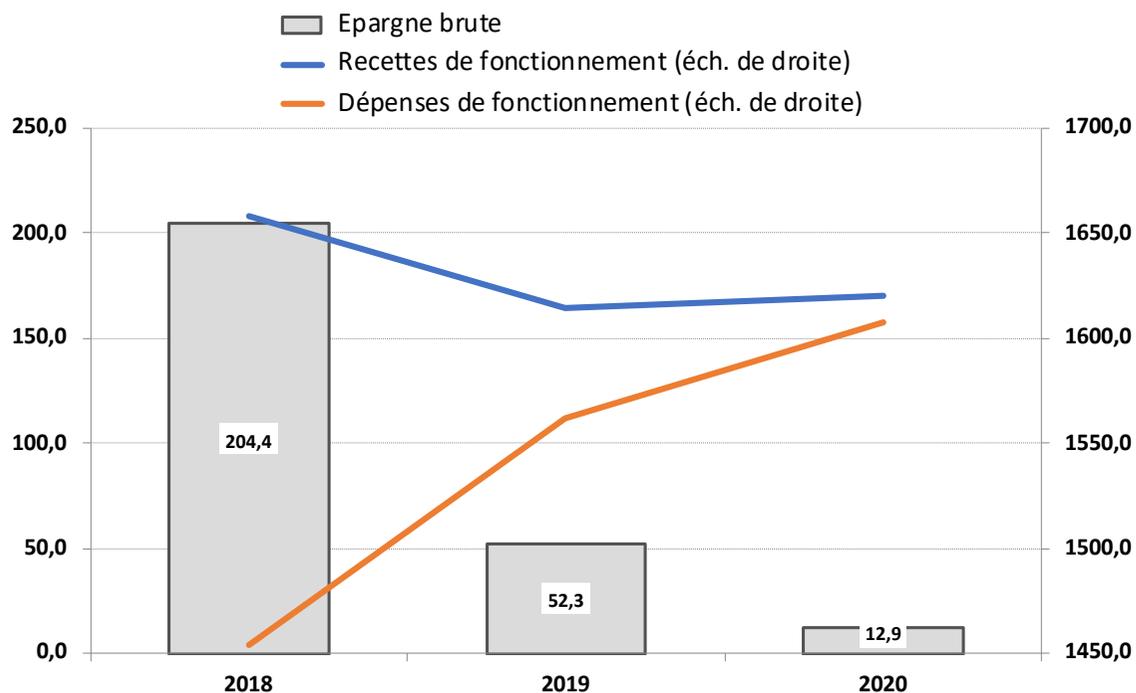
2 A – Le compte administratif 2020 fait apparaître une situation financière déséquilibrée

- La situation financière synthétisée fin 2020 par le compte administratif apparaît **déséquilibrée**.
- **L'épargne brute dégagée après retraitements est quasi-nulle**, à moins d'1% des recettes (**13 k€**) ce qui n'est pas soutenable durablement :
 - La reprise des excédents antérieurs (500 k€ disponibles début 2020) constitue une ressource d'équilibre lors du vote du budget mais une telle ressource n'est pas récurrente.
 - Il est recommandé de dégager une épargne pérenne d'au moins 10% des recettes de fonctionnement, soit de l'ordre de 160 k€ pour Ozouer. Ce sont donc environ **150 k€** de surplus qui manque sur la section de fonctionnement.
- **L'effort d'équipement a été limité en 2020**, ce qui a permis d'éviter tout nouvel emprunt. La dette à fin 2020 revient à **1,2 M€** après réintégration des encours SECOC-SIROC. L'épargne est là aussi bien trop faible rapportée à ces engagements.
- 132 k€ de réserves antérieures ont été consommées sur l'exercice, ramenant les réserves à **348 k€ fin 2020**. La dette nette peut donc être ramenée à 0,9 M€.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020		
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses de gestion 1601,6 k€	Recettes de fonctionnement 1620,3 k€
	Frais financiers 5,7 k€	
	Epargne brute 12,9 k€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Investissements 177,7 k€	Epargne brute 12,9 k€
		Recettes définitives 123,5 k€
		Emprunts 0 k€
	remboursement d'emprunt 90,6 k€	
		Δ fonds de roulement -132 k€

2 A – Une dégradation de l'épargne avérée dès 2019

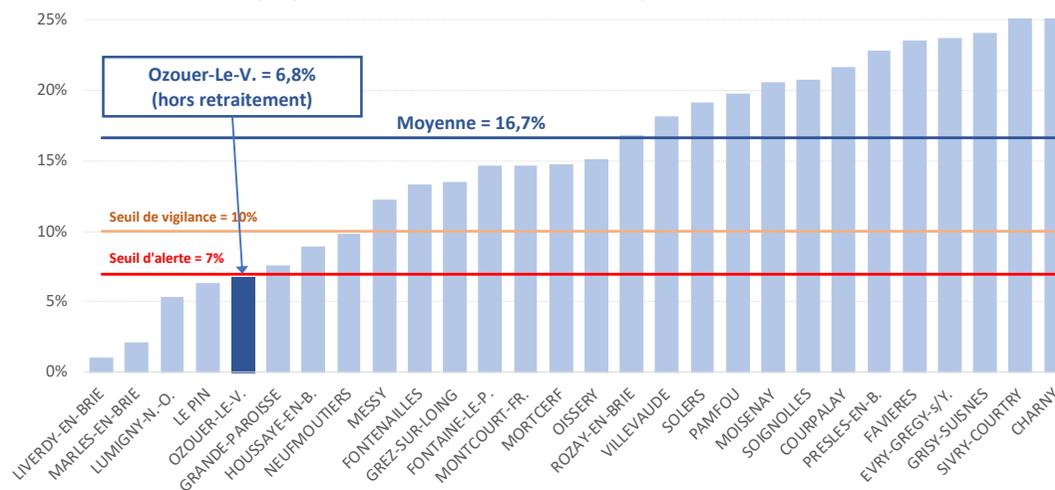
Evolution de l'épargne brute (en M€)



- En réalité l'essentiel de l'épargne de 2019 résulte d'une taxe sur une vente de terrain, qui n'est pas une ressource pérenne.
- Une fois cette ressource retraitée comme exceptionnelle, **le taux d'épargne positionnait dès 2019 la commune en queue d'échantillon et déjà, à 3% des recettes, très en deçà du seuil d'alerte.**

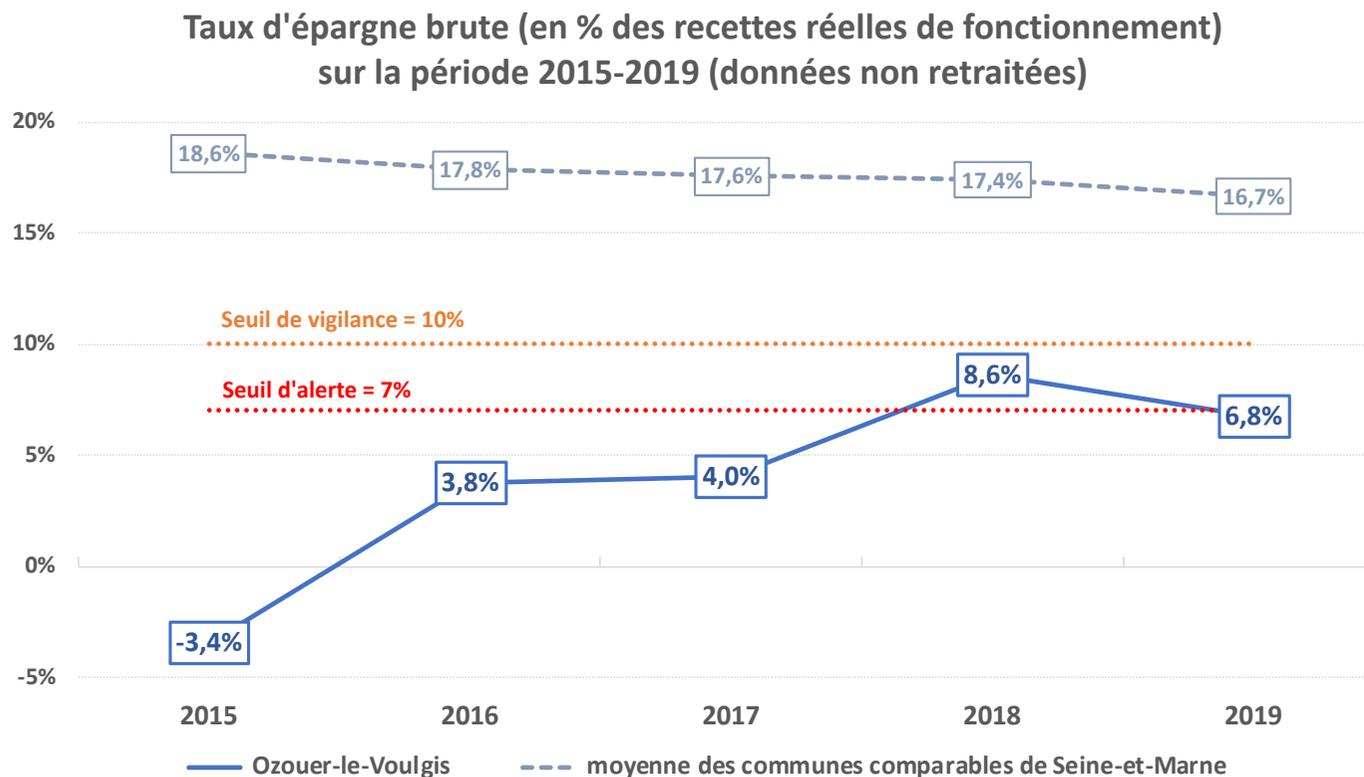
- La source de la dégradation de l'épargne est à rechercher d'une part dans la baisse des ressources courantes observées sur 2019, d'autre part dans la progression rapide des dépenses courantes depuis 2018 (+5,1% l'an en moyenne).
- Sur la base des comptes non retraités, Ozouer ressortait en 2019 parmi les communes les moins bien positionnées de l'échantillon de comparaison, mais à un niveau encore supérieur au seuil d'alerte

Taux d'épargne brute 2019 des communes comparables de Seine-et-Marne



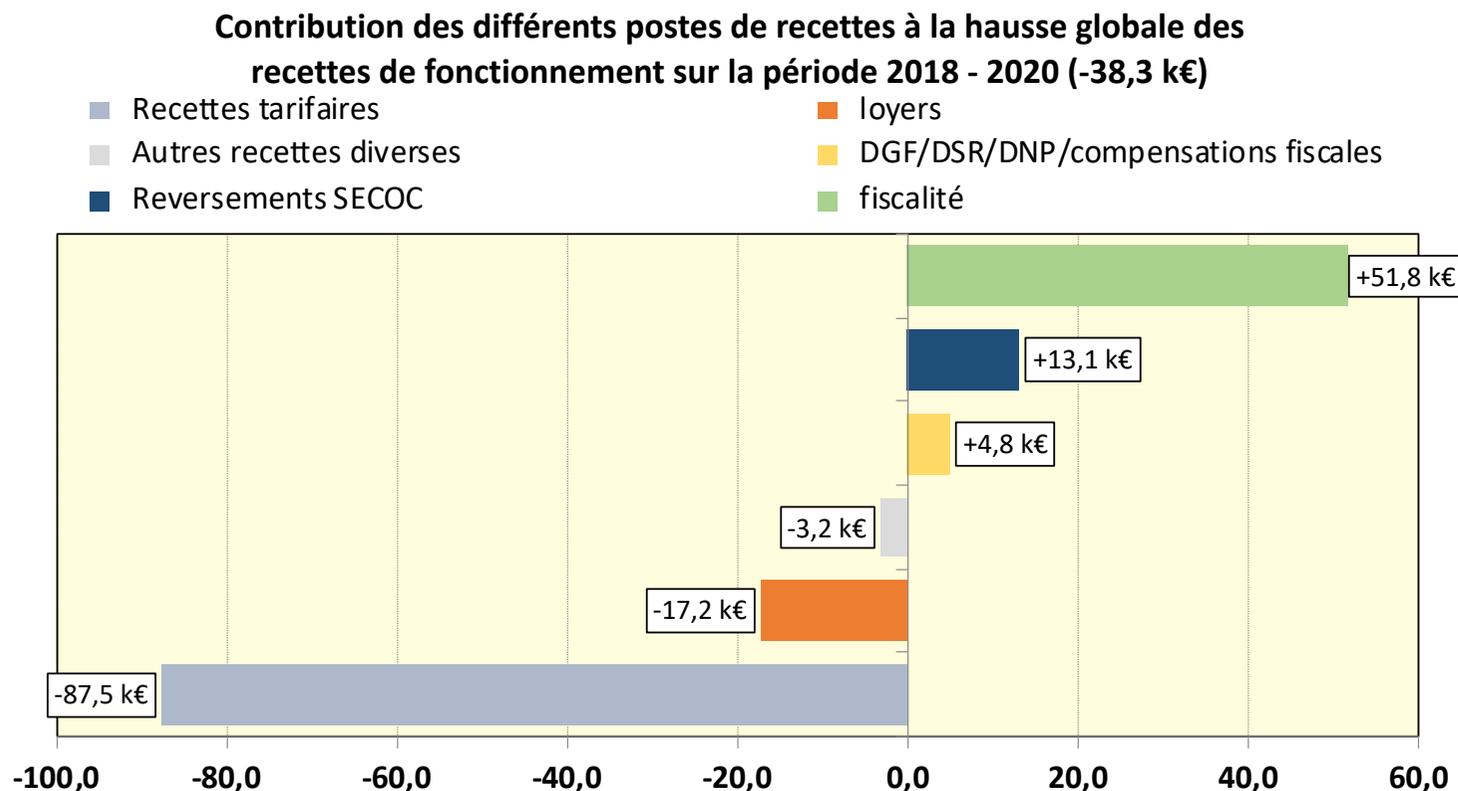
2 A – Une épargne historiquement fragile

- Observé avant retraitement (donc à prendre avec prudence), les difficultés de la commune en termes d'épargne apparaissent anciennes : l'épargne d'Ozouer était déjà négative en 2015...
 - Si la moyenne des communes comparables voit son taux d'épargne s'éroder progressivement depuis 2015, le mouvement est lent et a pour point de départ un niveau élevé. Ozouer-le-Voulgis se démarque très significativement de ce niveau moyen.



2 B — Des recettes en baisse depuis 2018

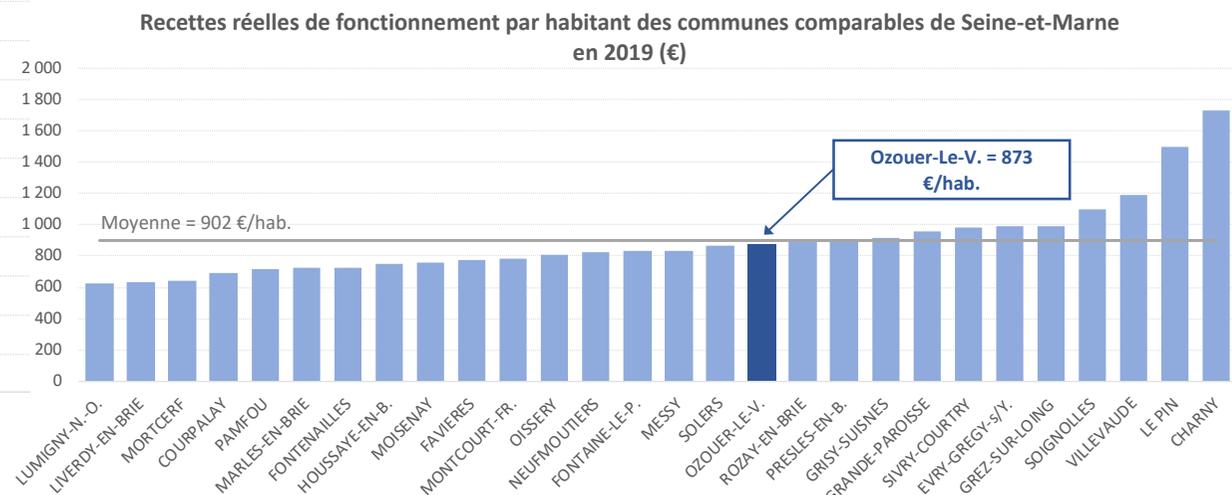
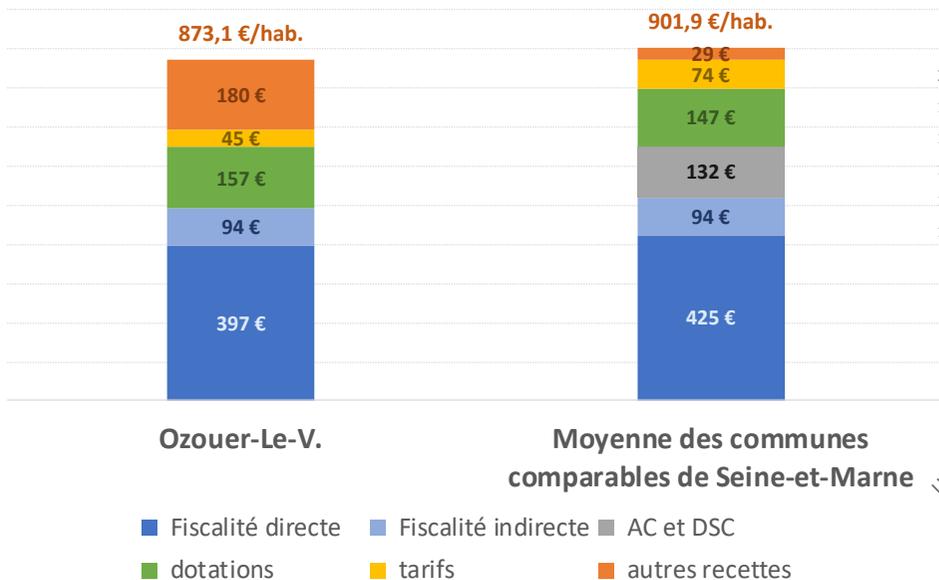
- Globalement, **les recettes de la communes ont baissé de 38 k€ entre 2018 et 2020** :
 - Le recul des **recettes tarifaires**, lié à la baisse de fréquentation de l'ALSH, et des **loyers** (suite à des travaux dans les appartements loués) ont généré une perte annuelle de recettes de 100 k€ entre 2018 et 2020
 - Cet effet n'est que partiellement compensé par la dynamique des autres recettes, et en particulier des bases fiscales (le léger relèvement des taux fiscaux mis en œuvre en 2020 sur les taxes foncières, +1,1%, ne représentent que 3,5 k€ sur la progression totale des recettes fiscales de 52 k€).



2 B – Des recettes réelles de fonctionnement proches de la moyenne mais présentant certaines originalités

- Les **recettes réelles de fonctionnement** de la commune se démarquent de la moyenne des communes comparables sur deux points :
 - Ozouer-le-Vougis ne perçoit **ni AC, ni DSC**
 - ✓ Elle échappe en contrepartie au prélèvement FNGIR, transféré à la Communauté de communes
 - Les **autres recettes** représentent une part très significative du total (21%) : il s'agit pour l'essentiel (17% des RRF) des **versements mis en œuvre par le SECOC**, en remboursement de dépenses assumées par la commune en lieu et place du syndicat
 - Au global le montant des recettes par habitant est analogue mais pour une structure de recettes assez différente.

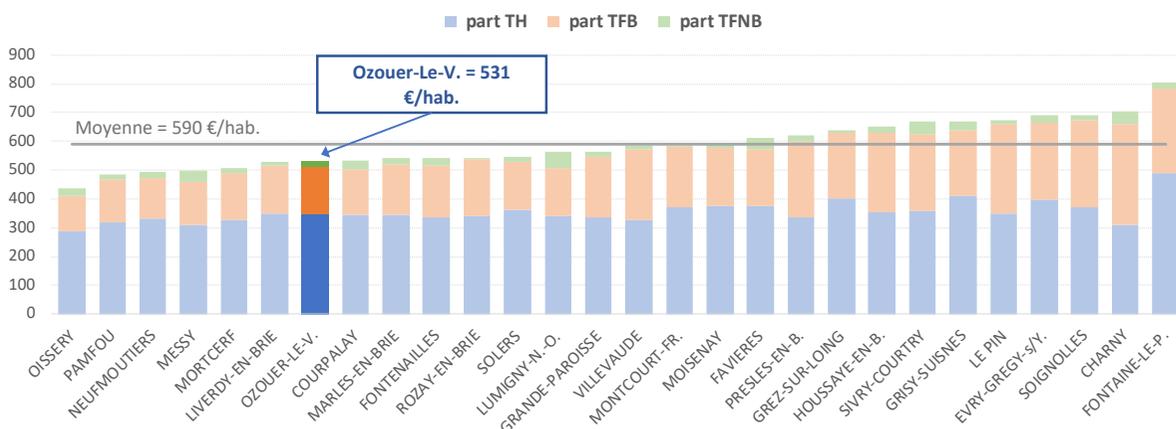
Décomposition des recettes réelles par nature en 2019
(en €/hab.)



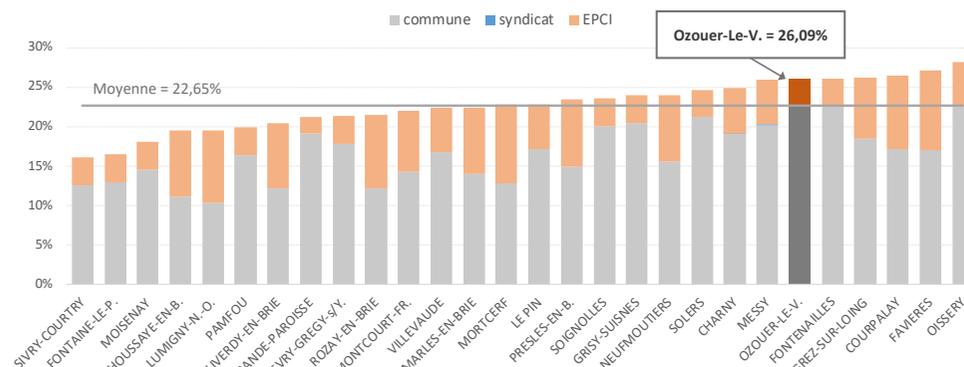
2 B – Des recettes fiscales légèrement plus faibles que la moyenne

- Les **recettes fiscales** de la commune sont **légèrement inférieures à la moyenne** des communes comparables.
 - Cela résulte de taux globalement très proches de la moyenne (un peu supérieur à la moyenne sur la taxe d'habitation, un peu inférieur à la moyenne sur le foncier) et de bases taxables un peu plus faibles que dans les communes comparables, comme en atteste un potentiel fiscal 3 taxes (= bases de la commune valorisées au taux moyen national) inférieur de 10% à la moyenne de l'échantillon de comparaison.

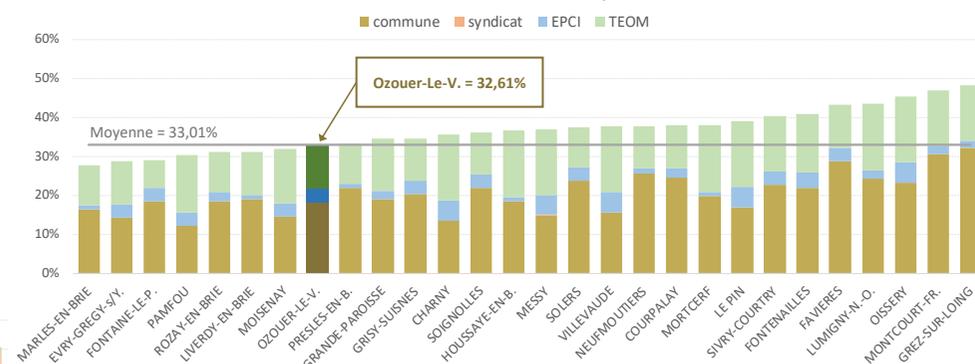
Potentiel fiscal 3 taxes 2020 des communes comparables de Seine-et-Marne
(données fiscales 2019 en €/hab.)



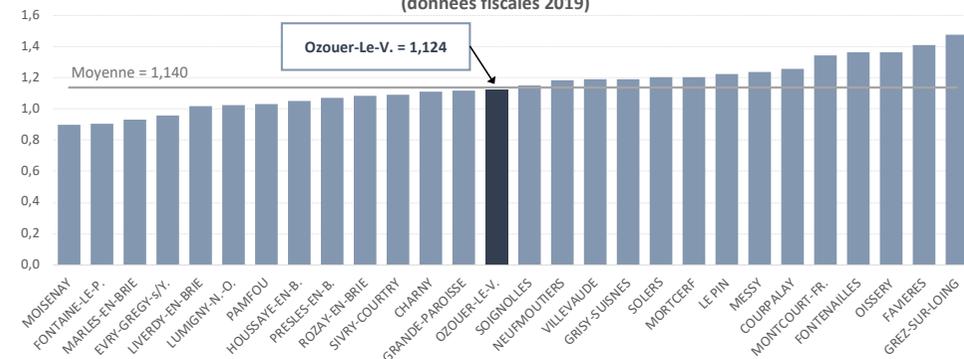
Taux de taxe d'habitation 2019 des communes comparables de Seine-et-Marne



Taux de foncier bâti/TEOM 2019 des communes comparables de Seine-et-Marne



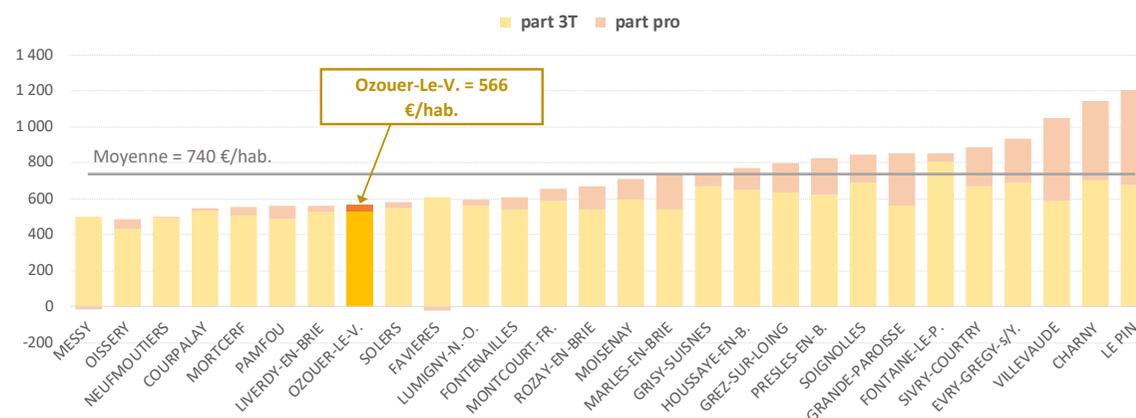
Effort fiscal 2020 des communes comparables de Seine-et-Marne
(données fiscales 2019)



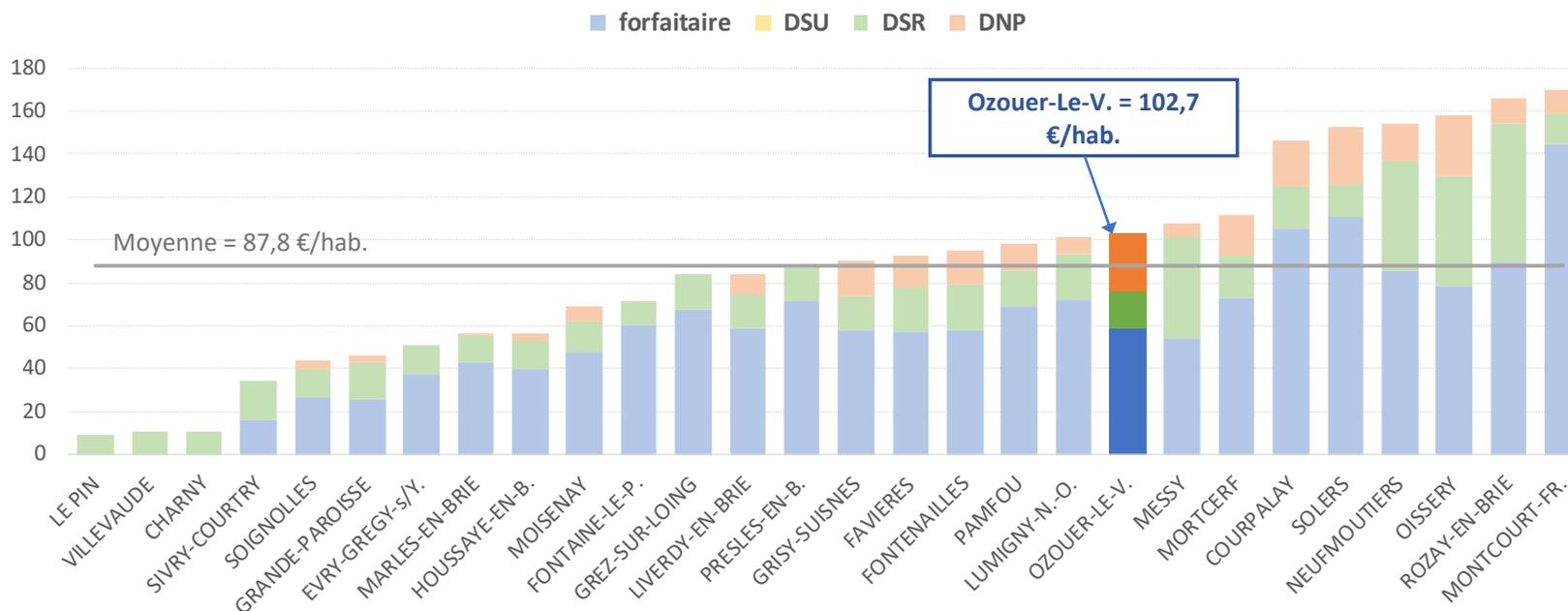
2 B – Une DGF par habitant tirée par la DNP

- La **DGF** par habitant représente en 2020 **103 €/habitant**, contre **88 €/habitant** en moyenne.
 - C'est en particulier sur la DNP que la commune creuse l'écart à la moyenne : elle se voit compensée en partie par ce moyen le très faible niveau des bases professionnelles taxables sur son territoire (faiblesse dont résulte également pour partie l'absence d'attribution de compensation).

Potentiel fiscal 2020 des communes comparables de Seine-et-Marne
(données fiscales 2019 en €/hab.)



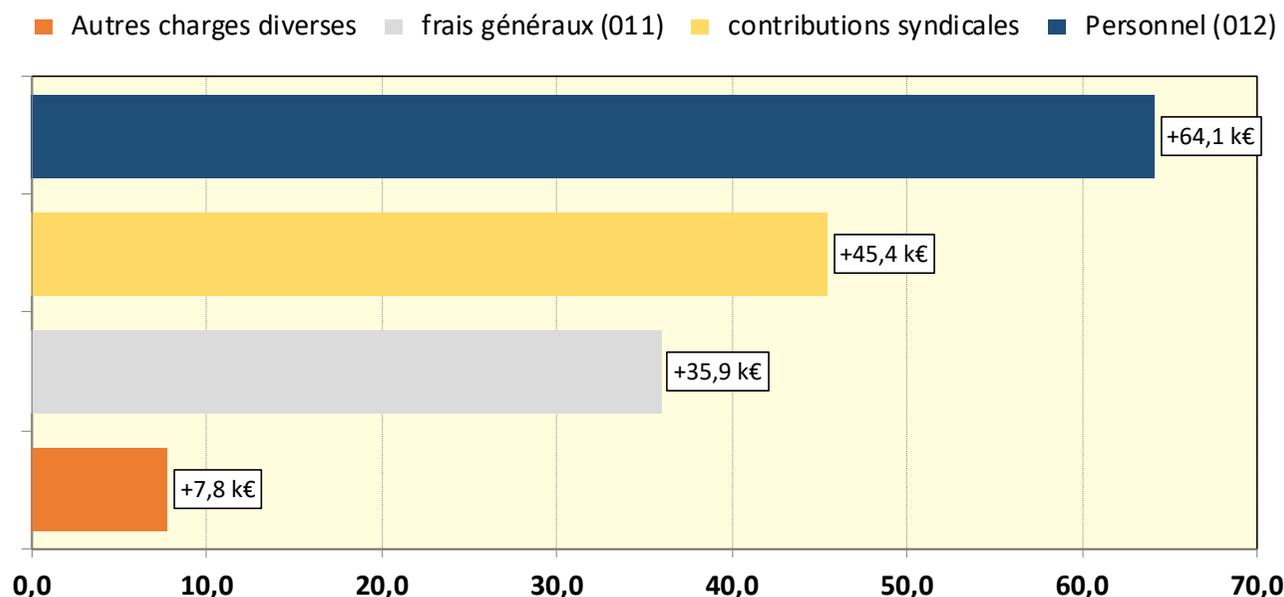
DGF par habitant des communes comparables de Seine-et-Marne en 2020 (€)



2 C — des dépenses en progression généralisée et rapide

- La **progression des dépenses courantes** a atteint 153 k€ entre 2016 et 2018, soit +5,1% l'an en moyenne :
 - La moitié de cette progression s'explique par les dépenses de personnel, avec l'ouverture de 4 postes budgétaires entre 2018 et 2020, qui ne sont pas tous pourvus (risque de voir la tendance se poursuivre si la carence se résorbe...).
 - L'ensemble des autres postes est fortement dynamique, en particulier les contributions syndicales pour lesquelles l'année 2018 apparaît exceptionnellement basse, et qui se stabilisent ensuite.

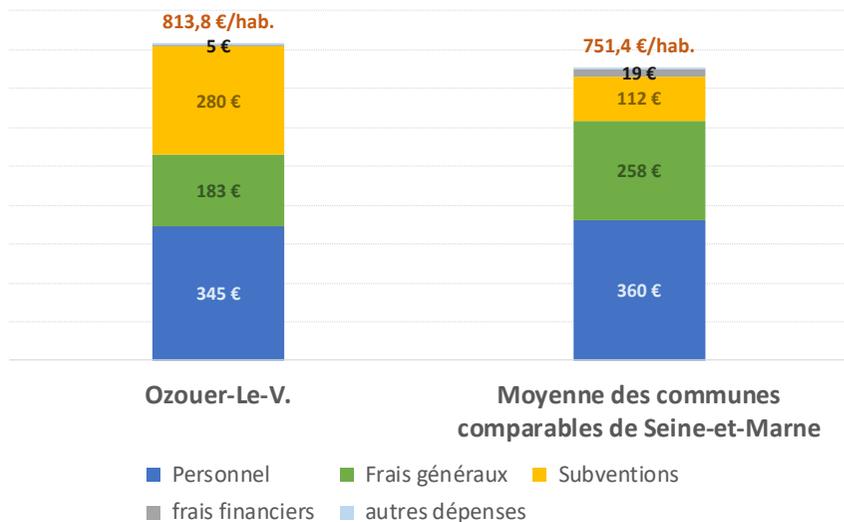
Contribution des différents postes de dépenses à la hausse globale des dépenses de fonctionnement sur la période 2018 - 2020 (+153,3 k€)



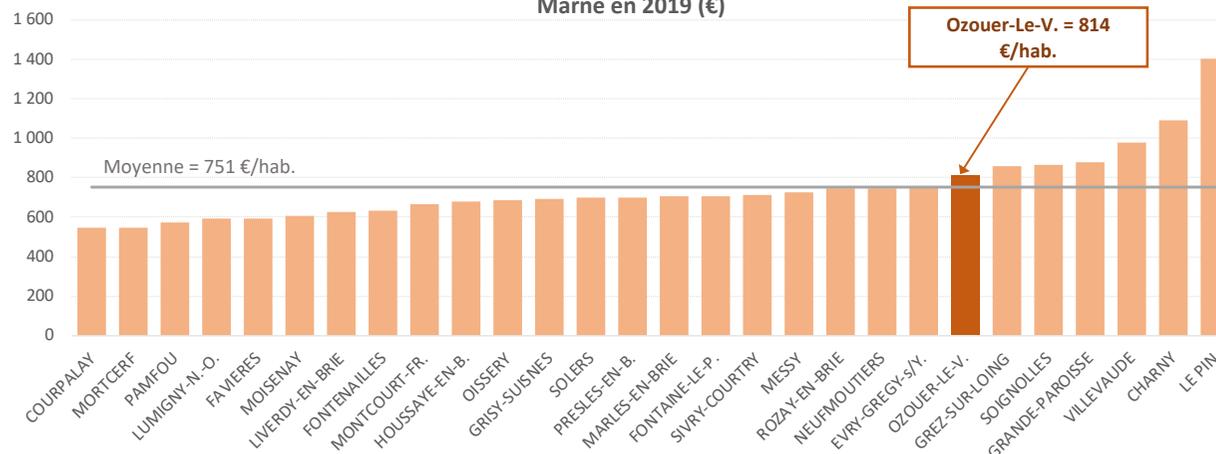
2 C – Des dépenses de fonctionnement 10% plus élevées que la moyenne

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement significativement supérieures à la moyenne (+10%)
 - Le 011 et le 012 par habitant d'Ozouer sont plus faibles que la moyenne mais cela est plus que compensé par les contributions syndicales, qui répercutent les dépenses prises en charges par le syndicat sur le scolaire.
 - Les comparaisons par type de dépense sont donc à prendre avec prudence.

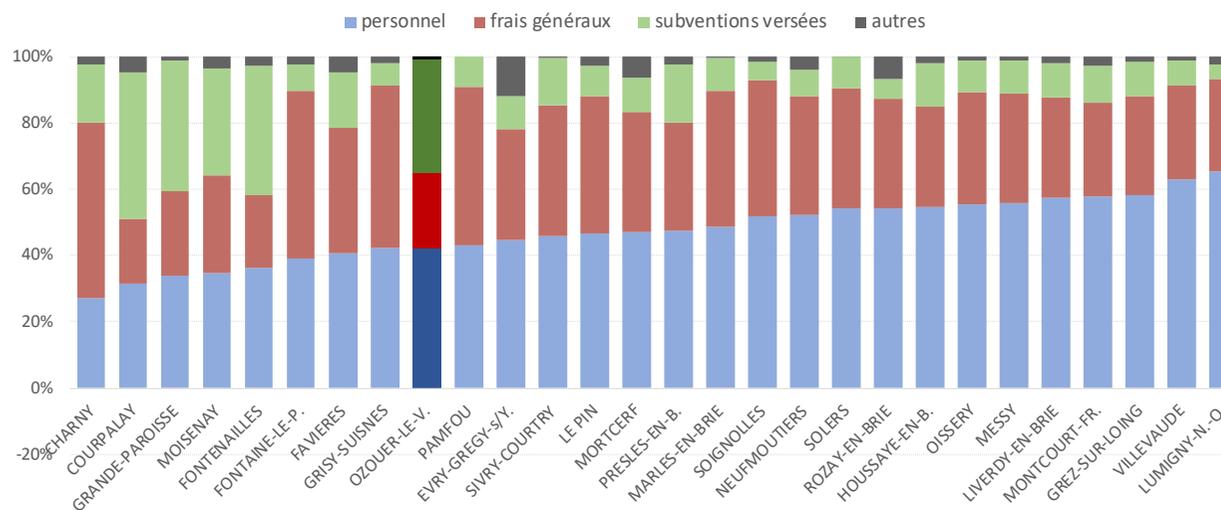
Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2019 (en €/hab.)



Dépenses réelles de fonctionnement par habitant des communes comparables de Seine-et-Marne en 2019 (€)



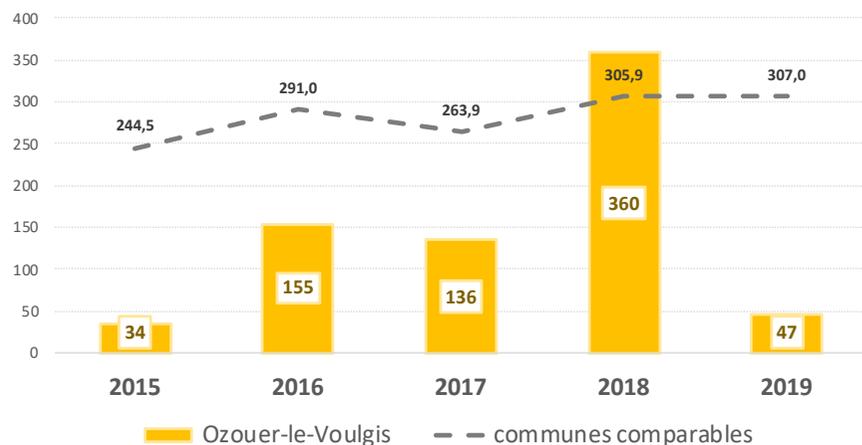
Composition des dépenses de fonctionnement 2019 des communes comparables de Seine-et-Marne



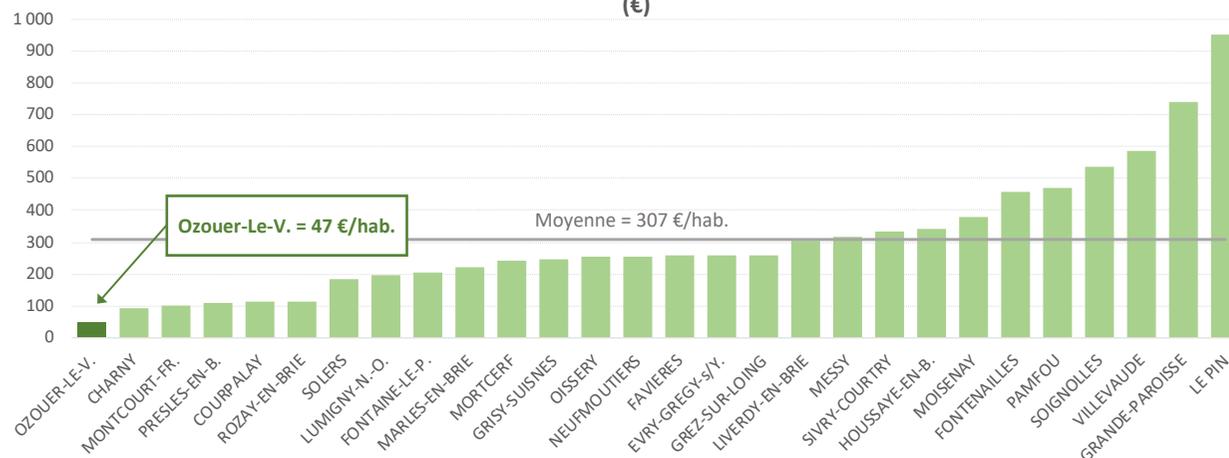
2 D – Des dépenses d'investissement particulièrement modérées

- Alors que les communes comparables mettent en œuvre des investissements annuels compris entre 250 et 300 € par habitant, les **investissements mis en œuvre par la commune** se sont limités en moyenne sur la période 2015-2019 à 146 €, soit **50% de la moyenne**.
- Sur certaines années (2015 et 2019), les dépenses n'ont pas excédé 50 € par habitant.
 - En 2019, la commune se positionne ainsi au dernier rang de l'échantillon de comparaison.
- En 2018 toutefois, du fait de plusieurs opérations significatives simultanées (achat Poste, vidéo-protection, aménagement avenue de la gare), la commune excède la moyenne mais cela fait largement figure d'exception.

Evolution de l'effort d'équipement (en €/hab.)



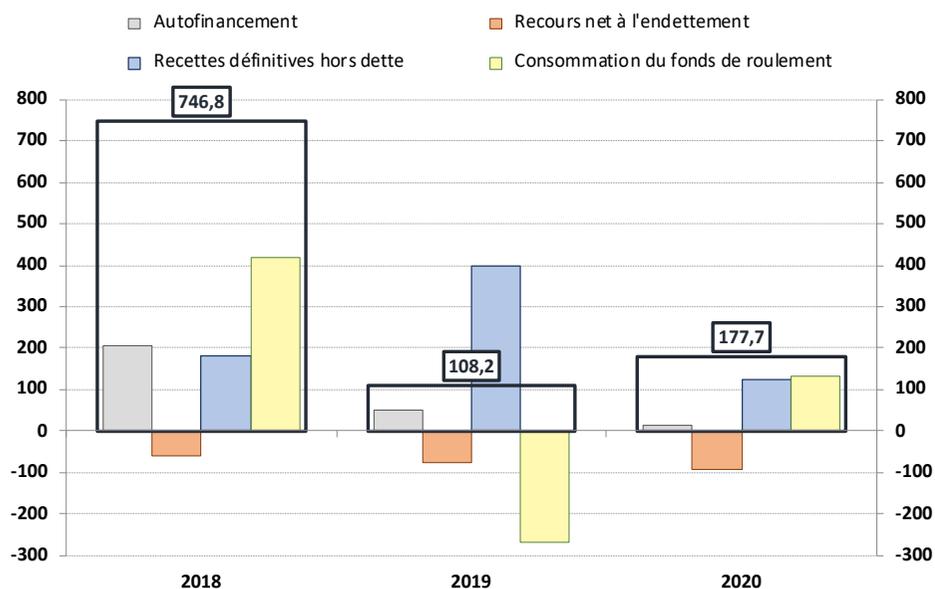
Dépenses d'équipement par habitant des communes comparables de Seine-et-Marne en 2019 (€)



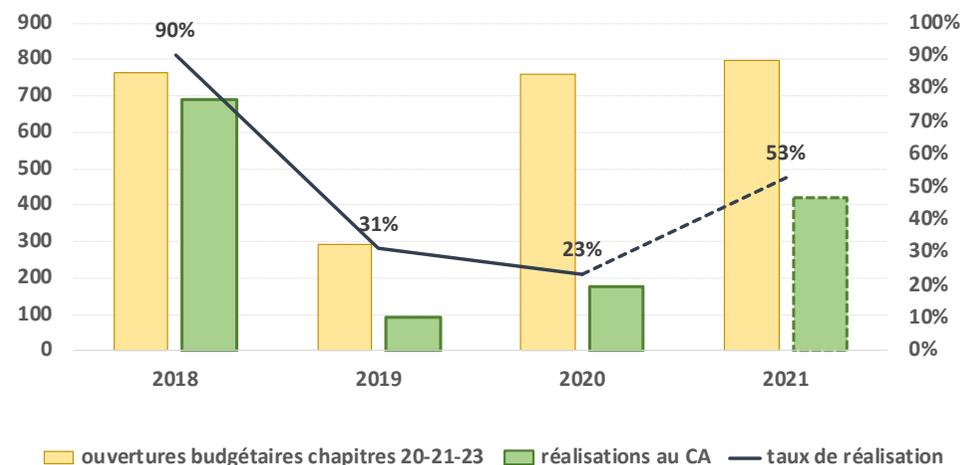
2 D – Section d'investissement : aucun appel à l'emprunt depuis 2018

- En dépit de l'absence quasi-totale d'autofinancement sur les années 2018-2020, **aucun emprunt** n'a été nécessaire pour la commune.
 - La commune a puisé dans son fonds de roulement lorsque c'était nécessaire, reconstituant ensuite ce fonds de roulement lorsque les investissements mis en œuvre l'année précédente généraient d'importantes ressources définitives (FCTVA et subventions, en particulier en 2019).
 - Il convient de remarquer que le **taux de réalisation** des investissements inscrits au budget est extrêmement fluctuant d'un exercice sur l'autre, rendant difficile d'anticiper le niveau des réalisations sur 2021 :
 - ✓ Si l'on table sur la moyenne de la période 2018-2020, des réalisations supérieures à 400 k€ en résulteraient.

Structure de financement des investissements (en M€)

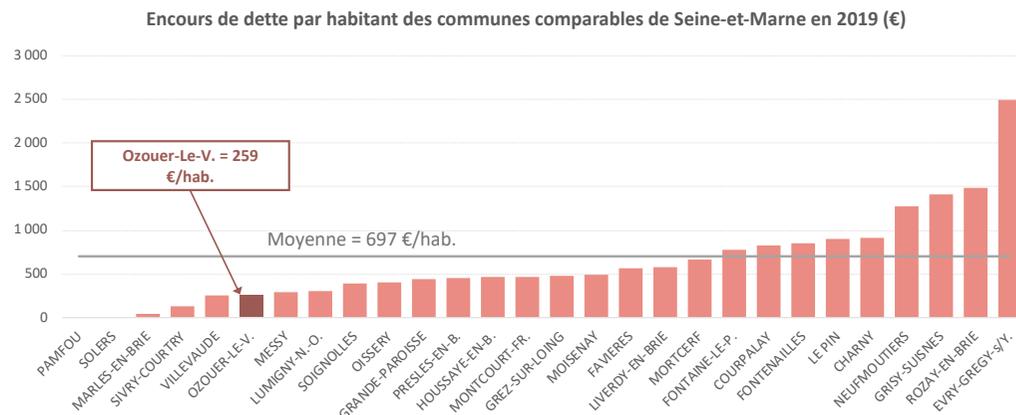


Investissements inscrits au budget et réalisés (k€)

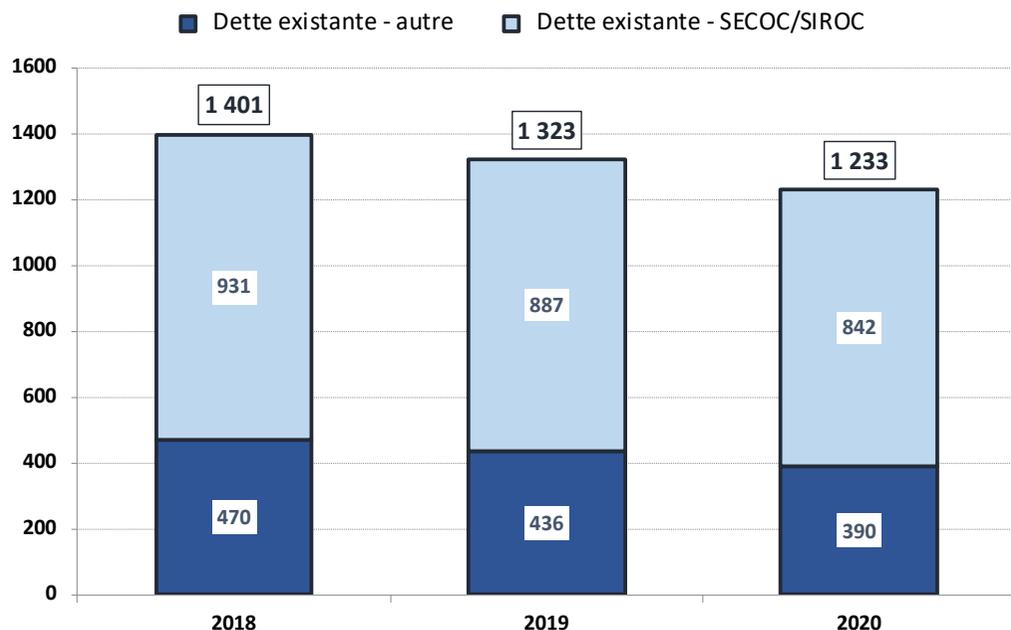


2 E – Un stock de dette un peu supérieur à la moyenne, après retraitements

- La dette communale à strictement parler se limite à moins de 400 k€ à la fin de 2020, soit à peine plus de 200 € par habitant, un niveau modéré qui positionne Ozouer-le-Voulgis parmi les communes les moins endettées de l'échantillon de comparaison.



Dette au 31/12 (en K€)



- Cependant à cette première composante de l'encours doivent être ajoutées les dettes syndicales dont le remboursement pèse exclusivement sur la commune, celles du SECOC et du SIROC. Cela conduit à tripler l'encours.

✓ Pour rappel en contrepartie de cette réintégration de dette, les contributions syndicales correspondant à la refacturation des annuités d'emprunt en capital ont été sorties des dépenses de gestion pour être réimputées en frais financiers et sur la section d'investissement, comme des remboursements de dette.

- Ainsi retraitée, la dette par habitant repasse légèrement au-dessus de la moyenne de l'échantillon de comparaison.**
 - L'effort de désendettement sur la période n'en est pas moins confirmé, sur un rythme annuel voisin de 100 k€.

2 E – Les emprunts en place peuvent être optimisés à la marge

- Les contrats composant l'encours retraité sont au nombre de six, tous à taux fixe :

Caractéristiques des 6 présents dans l'encours au 14/06/2021

Banque	N°	CRD au 14/06/2021 en k€	Type de taux	taux ou marge applicable	Durée initiale (ans)	Durée résiduelle (ans)	Surcoût actualisé (en k€)	En % CRD
CA	EPICERIE	23,9	taux fixe	1,81%	9,5	3,5	0,8	+3,2%
CE	POSTE	125,3	taux fixe	1,25%	15,0	11,4	5,8	+4,6%
CA	VOIRIE	225,6	taux fixe	1,29%	15,0	10,2	10,4	+4,6%
CA	TRACTEUR	10,0	taux fixe	0,00%	4,0	1,9	0,0	-0,1%
CREDIT FONCIER	SECOC	480,9	taux fixe	5,09%	30,0	17,2	201,8	+42,0%
CA	SIROC 2	341,6	taux fixe	2,03%	20,0	13,0	34,9	+10,2%
TOTAL / MOYENNE		1207,2		3,01%	22,2	13,7	253,5	+21,0%

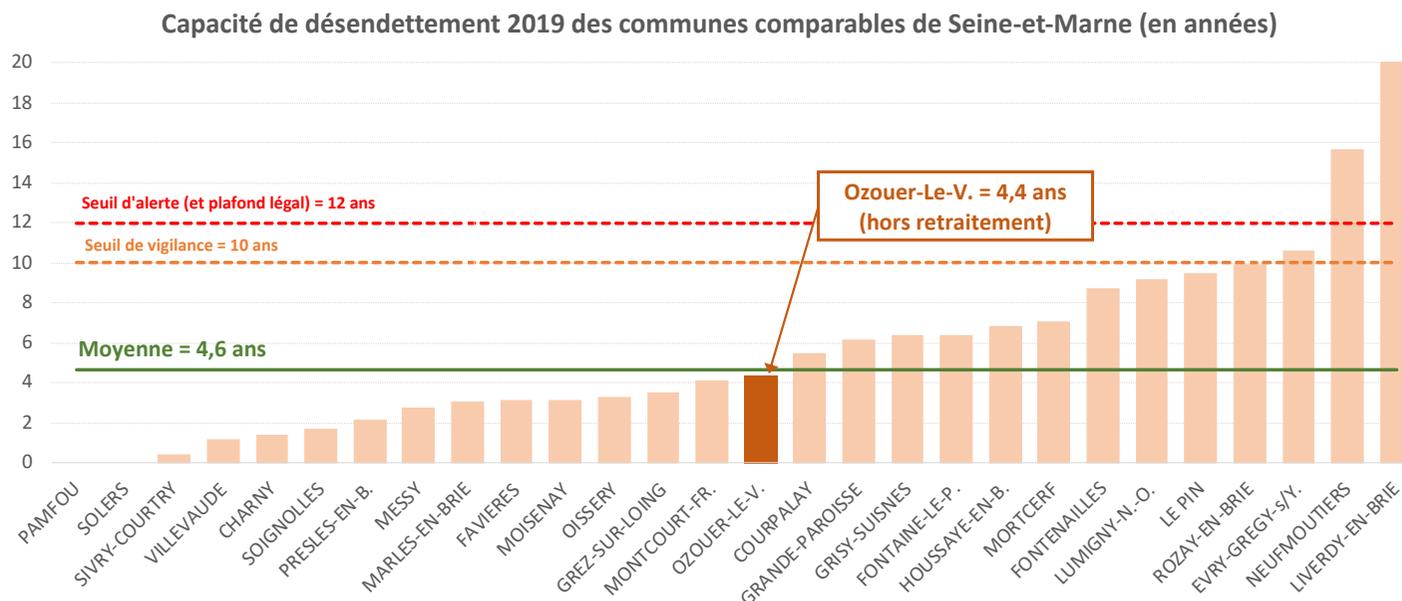
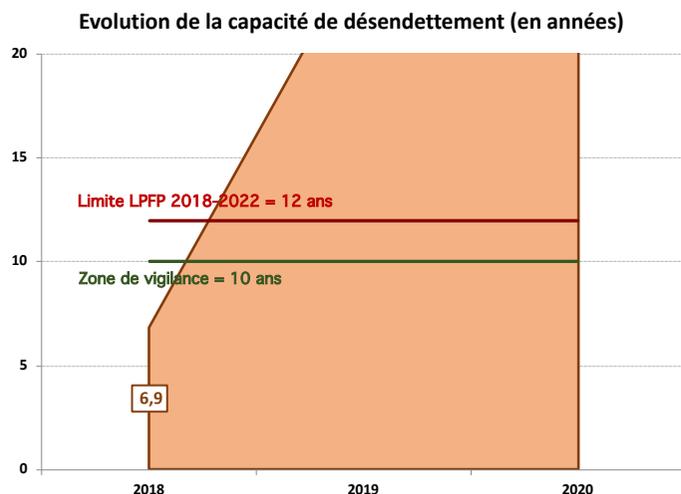
- Un seul de ces contrats est gagnant par rapport au marché, le prêt à taux zéro finançant le tracteur.
- L'ensemble des autres contrats trouverait avantage à être remis dans les conditions du marché actuel, caractérisées par des taux d'intérêt extrêmement bas et des marges bancaires modérés.
- Encore faut-il cependant que le gain obtenu du fait de cette remise à niveau des taux d'intérêt ne soit pas intégralement « mangé » par le coût de l'indemnité contractuelle due à la banque en cas de résiliation anticipée.
 - ✓ C'est ce que nous examinons ci-dessous contrat par contrat pour les 5 lignes perdantes

Banque	N°	Date du remboursement anticipé	capital remboursé par anticipation	Index	Marge ou taux	Durée résiduelle (ans)	type de pénalité	montant de la pénalité (k€)	Décaissement total (k€)	gain actuariel si refi à Eur3+0,60%	en % du capital remboursé	Date limite pour préavis
CREDIT FONCIER	SECOC	30/08/2021	472,2	taux fixe	5,02%	17,2	IA OAT DVM	247,9	720,2	-58,4	-12,4%	01/07/2021
CA	VOIRIE	07/09/2021	206,3	taux fixe	1,29%	10,2	DIFF TEC 10 07/16	3,0	209,3	4,5	+2,2%	08/08/2021
CE	POSTE	05/08/2021	122,8	taux fixe	1,25%	11,4	IA OAT DVM	12,7	135,4	-7,3	-5,9%	06/07/2021
CA	EPICERIE	05/09/2021	22,2	taux fixe	1,81%	3,5	DIFF TEC 10 06/15	0,5	22,7	0,1	+0,5%	06/08/2021
CA	SIROC 2	28/11/2021	330,1	taux fixe	2,03%	13,0	DIFF TEC 10 05/15	19,8	349,9	11,6	+3,5%	29/10/2021

- Seuls les trois contrats Crédit Agricole permettrait un gain, qui resterait modeste : 23 k€ de pénalités seraient dues, pour un peu plus de **15 k€ d'économie nette de frais financiers.**

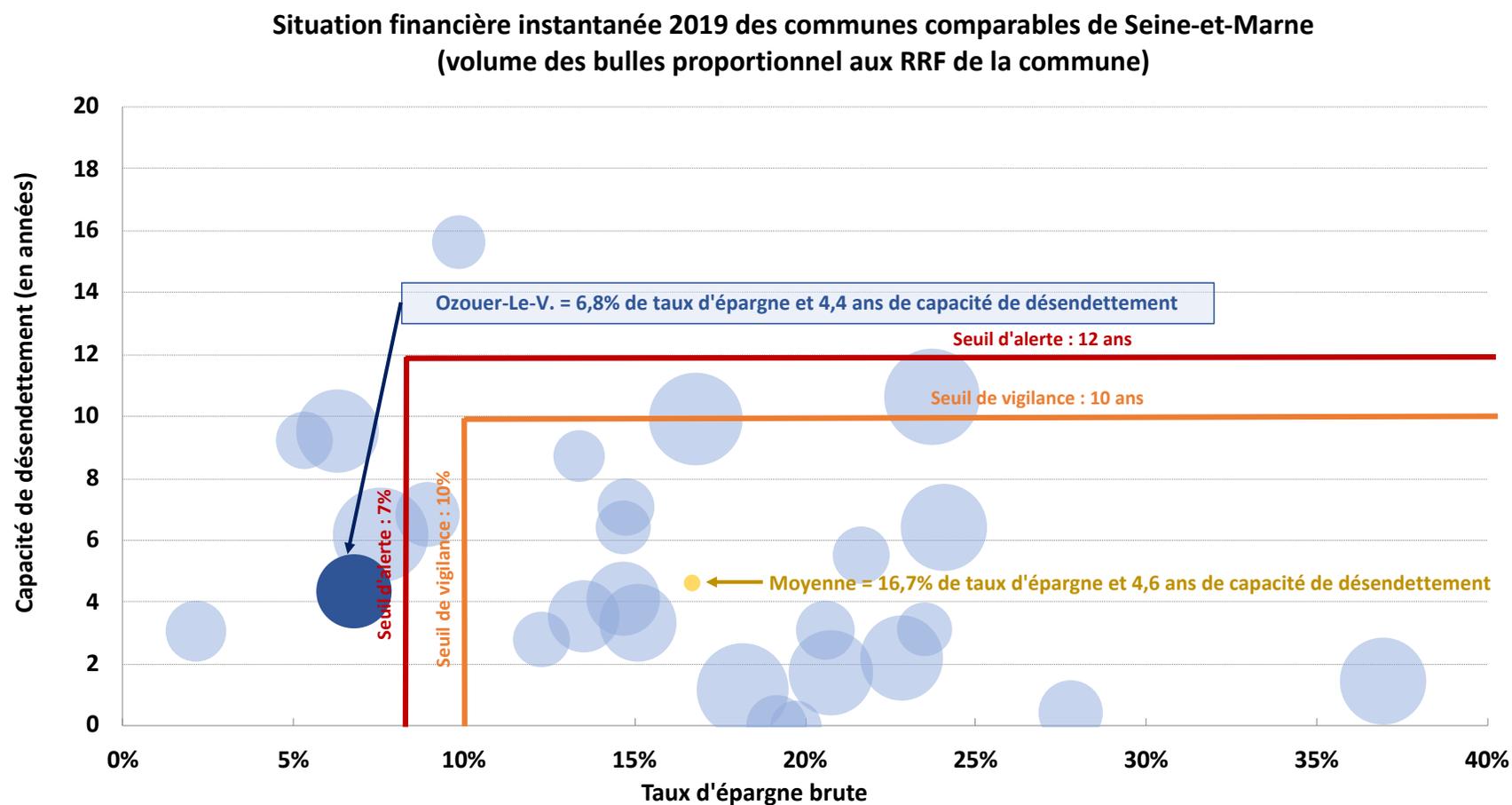
2 E – Une capacité de désendettement désormais très loin des plafonds acceptables

- Sur la base des comptes 2019 non retraités, la **capacité de désendettement** (c'est à dire le stock de dette de la commune rapportée à son épargne de l'année) atteignait 4,4 ans, un niveau raisonnable et très proche de la moyenne des communes de l'échantillon de comparaison.
- Cependant d'une part l'épargne 2019 reposait pour l'essentiel sur une recette fiscale non récurrente, et d'autre part la dette de deux syndicats est à réintégrer dans l'encours communal.
- Une fois ces deux retraitements mis en œuvre, l'épargne (52 k€ en 2019, 13 k€ en 2020) n'apparaît plus du tout dimensionnée pour gager 1,2 M€ d'encours, ce que traduit une capacité de désendettement approchant 100 ans. **A un tel niveau, le ratio n'a plus d'autre signification qu'une solvabilité de la commune en péril.**



2 E – Une situation dégradée nécessitant des ressources d'ajustement

- La commune d'Ozouer-le-Voulgis se démarque déjà des communes comparables à la fin de 2019, avant même de retraiter ses comptes, du fait d'un taux d'épargne parmi les plus bas de l'échantillon.
 - **Les retraitements mis en œuvre et le passage à 2020 produisent encore une dégradation beaucoup plus marquée. Au global, que ce soit en terme de taux d'épargne ou de capacité de désendettement, il est impératif de dégager à brève échéance 150 à 200 k€ de ressources pérennes sur la section de fonctionnement.**



Conclusion de la rétrospective : marges de manœuvres/rigidités



- Fiscalité sur le foncier bâti qui reste dans la moyenne par rapport aux communes comparables ;
- Marge de rétablissement sur les recettes tarifaires et les loyers, pour lesquels 2020 correspond à un étiage bas.
- Marge d'amélioration sans doute également sur le 011 au-delà de 2021 (2020 et 2021 : pic de maintenance)
- Niveau élevé des recettes propres d'investissement (cessions, taxe d'aménagement, subventions)
- Positionnement plutôt favorable sur les dotations et la péréquation

- Autofinancement devenu quasi-nul
- Insuffisante maîtrise des dépenses de gestion, notamment des dépenses de personnel (cf créations de postes budgétaires qui induisent un risque de poursuite des tendances actuelles), en particulier eu égard à l'évolution défavorable des recettes
- Effort d'équipement en net retrait par rapport à la moyenne sur les dernières années
- Dette importante une fois réintégré l'encours des deux syndicats

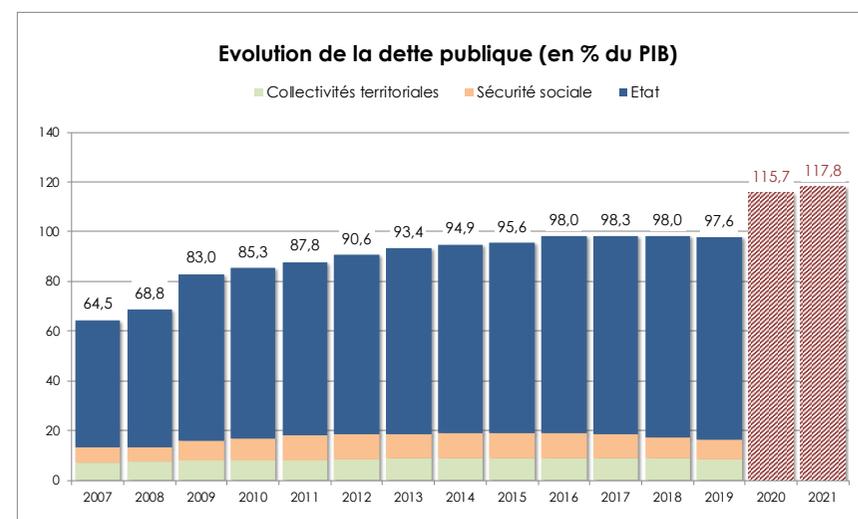
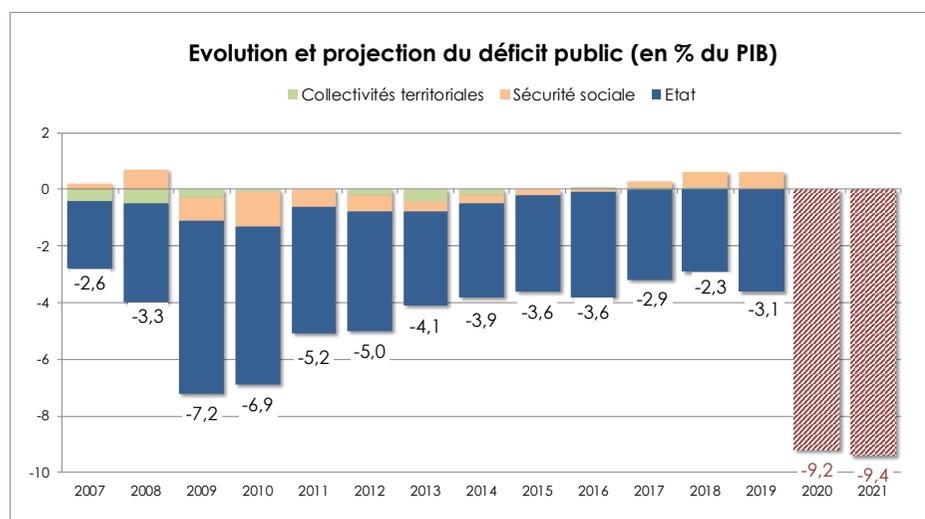




PARTIE 3 : Contexte économique, financier et législatif

3 A – Une année 2020 marquée par un recul sans précédent de l'activité économique et une explosion des déficits publics

- La **crise sanitaire** a conduit à une **dégradation historique des comptes publics**, conduisant à un déficit des comptes publics estimé à -9,2% du PIB en 2020 et -9,4% en 2021, et à un endettement stabilisé autour de 118% du PIB à partir de 2021.
 - A noter que les collectivités ne contribuent que modérément à cette dégradation : en 2020 leur dette progresse de 1,4 point de PIB « seulement » et leurs comptes affichent un déficit limité à -0,2% du PIB



- Le pacte de stabilité européen (qui plafonne le déficit à -3% du PIB et la dette à 60% du PIB) a été suspendu au printemps 2020 et cela vient d'être prolongé jusqu'à la fin de 2022.
 - En revanche il est supposé réapparaître sous une forme révisée à partir de 2023.
 - La concomitance de ce calendrier avec celui des élections présidentielles françaises flèche vers **2023** pour le **retour d'un dispositif contraignant de type Cahors** visant à encadrer les dépenses de fonctionnement des collectivités françaises

3 A – Quel impact pour les collectivités pour l'après 2020 ?

- La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 dispose qu'un non respect des objectifs de dépense définis dans les pactes financiers conclus par l'Etat avec les collectivités territoriales qui serait constaté dans les comptes administratifs 2020 ne pourra donner lieu à sanction.
 - ✓ Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 – en plus de définir des objectifs plafonds de capacité de désendettement par échelon de collectivités, notamment 12 ans pour les communes – définissait un taux d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement fixé à +1,2% par an et censé être décliné sur le budget principal et sur les budgets annexes au moment de la présentation du débat d'orientations budgétaires.
 - ✓ Elle invitait par ailleurs les 322 plus grandes collectivités (incluant en particulier les communes dont le budget principal comprend plus de 60 M€ de dépenses de fonctionnement) à s'engager dans un contrat sur un objectif triennal (2018-2020) d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, à la fois contraignant et modulé en fonction de leurs situation propre (autour du taux pivot de +1,2%).
- A moyen terme, **il est probable que les collectivités locales soient associées aux efforts de redressement des comptes publics** qui devront inévitablement être engagés (comme ce fut d'ailleurs le cas lors des crises précédentes).
 - Très concrètement, des mesures pourraient adoptées en ce sens à l'occasion de la prochaine loi de programmation des finances publiques, initialement prévue pour le printemps 2020 et désormais attendue pour l'automne 2022. Sans préjuger des décisions qui seront prises à cette occasion, plusieurs mesures peuvent d'ores et déjà être esquissées :
 - ✓ la **mise en place d'une nouvelle génération de pactes financiers**, à la fois plus contraignants que ses prédécesseurs de 2018-2020, élargis aux communes de taille moyenne et recentrés sur l'objectif de désendettement.
 - Les contrats institués par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intégraient bien à côté du plafond de dépense un objectif « d'amélioration du besoin de financement » (c'est-à-dire : de désendettement) mais celui-ci n'avait alors qu'une portée indicative.
 - ✓ un **retour pur et simple à des baisses de dotations**, sur le modèle de la précédente « contribution au redressement des comptes publics » qui sur la période 2014-2017 avait conduit à une réduction de 50 k€ de la DGF d'Ozouer-le-Voulgis.
- La probabilité que de telles mesures soient adoptées à relativement brève échéance impose de « provisionner » (non pas au plan comptable, mais en termes de marge de manœuvre dans la prospective) de quoi financer un prélèvement peu ou prou équivalent à celui de 2014-2017, soit **de l'ordre de 50 k€ pour Ozouer-le-Voulgis**.

3 B – 2021 : année d'un nouveau panier de ressources fiscales

DÉPARTEMENTS			
AVANT		APRÈS	
TFB	15,0	TVA	15,0
exos TFB	0,01		

EPCI À FISCALITÉ PROPRE			
AVANT		APRÈS	
TH	7,5	TVA	7,2
exos TH	0,5	THRS	0,7

COMMUNES			
AVANT		APRÈS	
TH	16,3	TFB dép.	15,0
		THRS	1,6
exos TH	1,3	TVA *	0,6
		Abond.	0,4

* Ville de Paris

- En 2021 entre également en vigueur la **réforme de la taxe d'habitation** décidée en loi de finances pour 2020.

✓ A compter de cette année les communes perdent le bénéfice de la TH qu'elle percevait sur leurs résidences principales, l'impôt étant voué à disparaître d'ici 2023 (l'Etat conservant les produits résiduels perçus dans l'intervalle).

ÉTAT	
TVA	22,8
Abond.	0,4

Coût de la réforme : **23 Md€**

- 1,8 Md€ (compensations d'exos)
- 3,6 Md€ (TH déjà dégrévée avant 2018)
- ≈ 18 Md€

✓ Les pertes de produits induites sont compensées par la « descente » du taux départemental de TFB, assortie d'un coefficient correcteur (« coco ») qui est calculé de manière à assurer la neutralité de l'opération.

3 B – 2021 : année d'un nouveau panier de ressources fiscales

- Pour la commune d'Ozouer-le-Voulgis, le bilan de la réforme est « perdant » et se traduit par une « perte de ressources » de 176 k€ avant application du coefficient de correction qui permet de neutraliser cette perte.

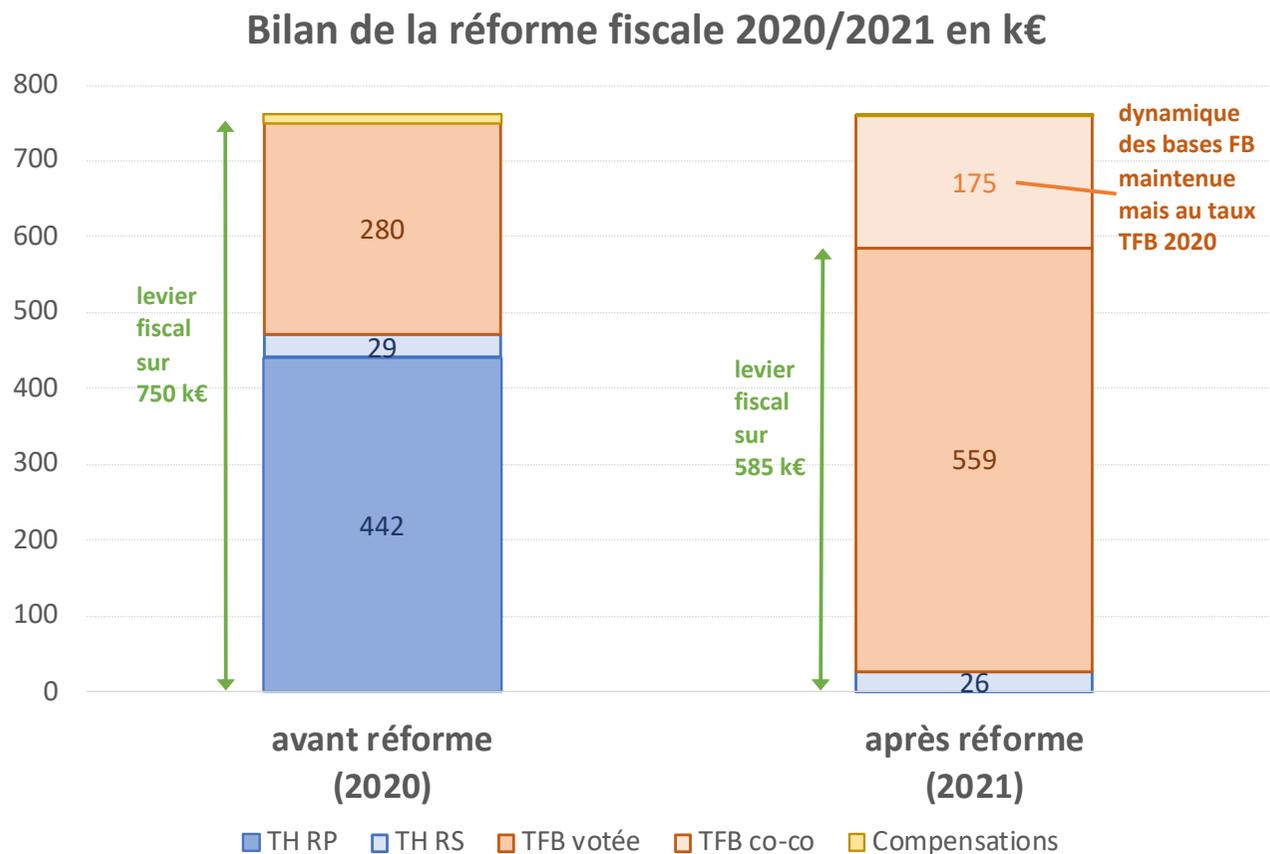
Chiffres en M€	TOTAL	MÉTHODE DE CALCUL
Taxe d'habitation communale	441,5	Bases 2020 (résidences principales) x taux 2017
Compensations TH commune	11,7	Montant 2020
Rôles supplémentaires TH commune	1,217	Moyenne 2018-2020
PRODUITS AVANT RÉFORME : (A)	454,4	
TFB départementale	279,0	Bases 2020 x taux 2020
Compensations TFB département	0,067	Montant 2020
Rôles supplémentaires TFB département	?	Moyenne 2018-2020
PRODUITS APRÈS RÉFORME : (B)	279,1	
BILAN DE LA RÉFORME : (C) = (B) - (A)	-175,3	

	TOTAL	MÉTHODE DE CALCUL
Taxe sur le foncier bâti communale : (D)	279,8	Produits 2020
Taxe sur le foncier bâti départementale : (E)	279,0	Produits 2020 (sur le territoire de la Commune)
Numérateur : (D) + (E) - (C)	734,1	
Dénominateur : (D) + (E)	558,9	
Coefficient correcteur	1,314	

- En conséquence, les produits fiscaux de la commune sont majorés à partir de cette année via l'application d'un coefficient fixe de 1,314.
 - ✓ Si le coefficient est fixe, le fait qu'il s'applique chaque année aux produits fiscaux de la commune confère de fait au prélèvement effectué un caractère dynamique, celui-ci étant appelé à évoluer au même rythme que les bases de taxe foncière. La part de ressources compensée conserve bien une dynamique de bases, en revanche elle n'est plus modulée en cas de relèvement du taux de foncier bâti de la commune.

3 B – Le nouveau panier fiscal 2021 : aucune perte sèche mais une perte de levier fiscal de 22%

- Au global la réforme n'a pas de coût immédiat pour Ozouer, mais **elle ampute de 22% l'assiette fiscale sur laquelle la commune pouvait mettre en œuvre un relèvement de ses taux fiscaux** :



3 B – Effets du nouveau panier fiscal sur les indicateurs de richesse fiscale (potentiel fiscal et effort fiscal)

- Le nouveau panier fiscal a une incidence sur les indicateurs de richesse fiscale que sont le potentiel fiscal et financier et l'effort fiscal, indicateurs utilisés pour la répartition de la DGF (forfaitaire, DSR et DNP dans le cas d'Ozouer-le-Voulgis).
- Les nouveaux indicateurs issus de la réforme seront progressivement pris en compte entre 2022 et 2028. Soit un impact sur les dotations dilué dans le temps.
- **Pour Ozouer-le-Voulgis au demeurant, l'incidence reste limitée : il en résulte un léger appauvrissement relatif par rapport à la moyenne de la strate, la commune passant de 78% à 75% de la moyenne (-3 points), ce qui confortera (à la marge) les dotations de la commune**

Incidence sur la forfaitaire :

La légère baisse du potentiel fiscal sécurise encore davantage l'exonération d'écêtement dont bénéficie la commune : elle se situe à 70% du potentiel fiscal moyen des communes pour un seuil d'exemption à 75% de la moyenne
==> la dotation évoluera comme la population ces prochaines années*

Incidence sur la péréquation :

La DNP se maintiendrait à son niveau actuel à l'horizon 2026 (vs légère érosion annuelle ces dernières années du fait d'une enveloppe mise en répartition inerte)
La part péréquation de la DSR à laquelle la commune émerge pourrait être légèrement confortée (le PFi joue sur 40% du total)

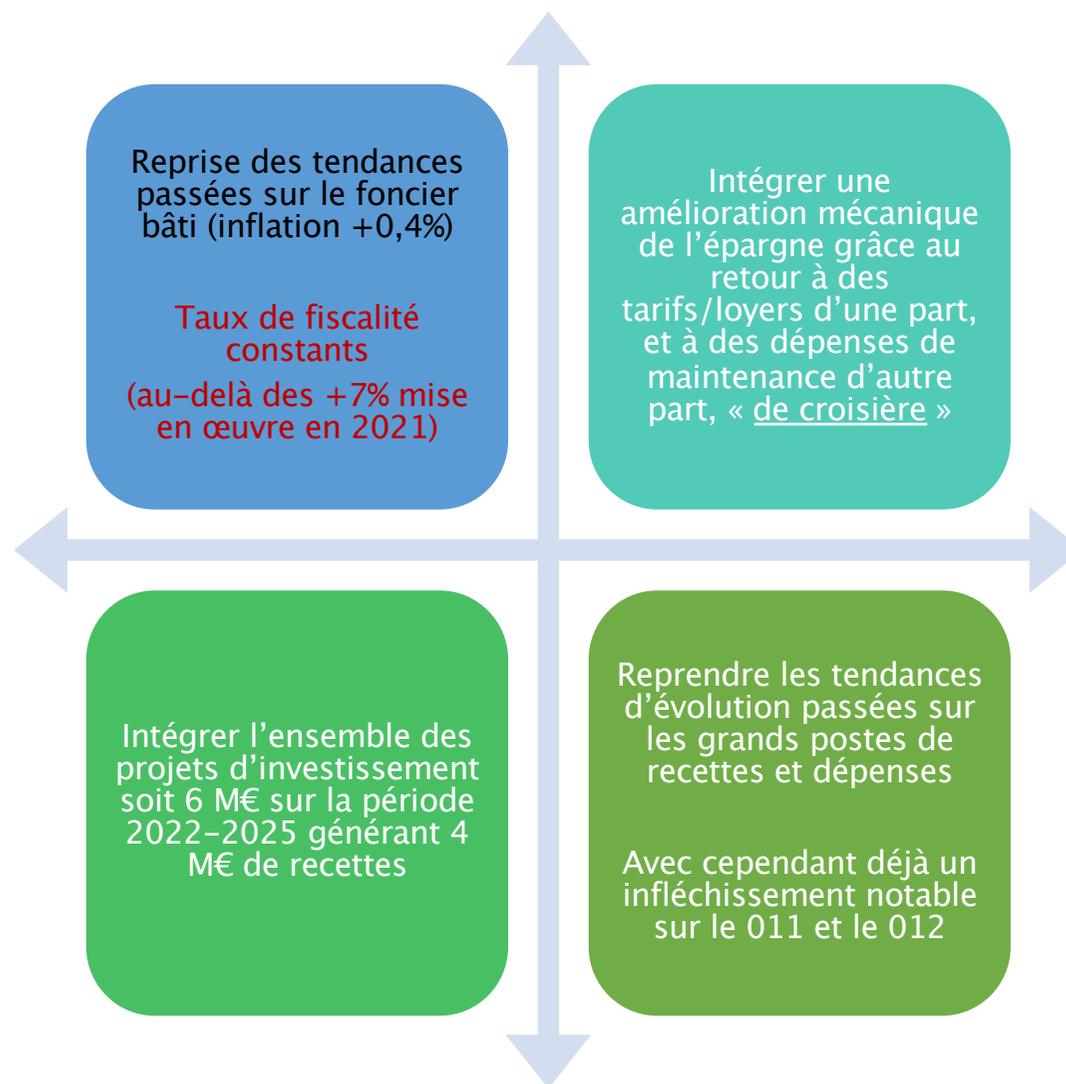
* Modulo une éventuelle nouvelle contribution au redressement des comptes publics, cf supra



PARTIE 4 : Prospective financière au fil de l'eau 2021/2026

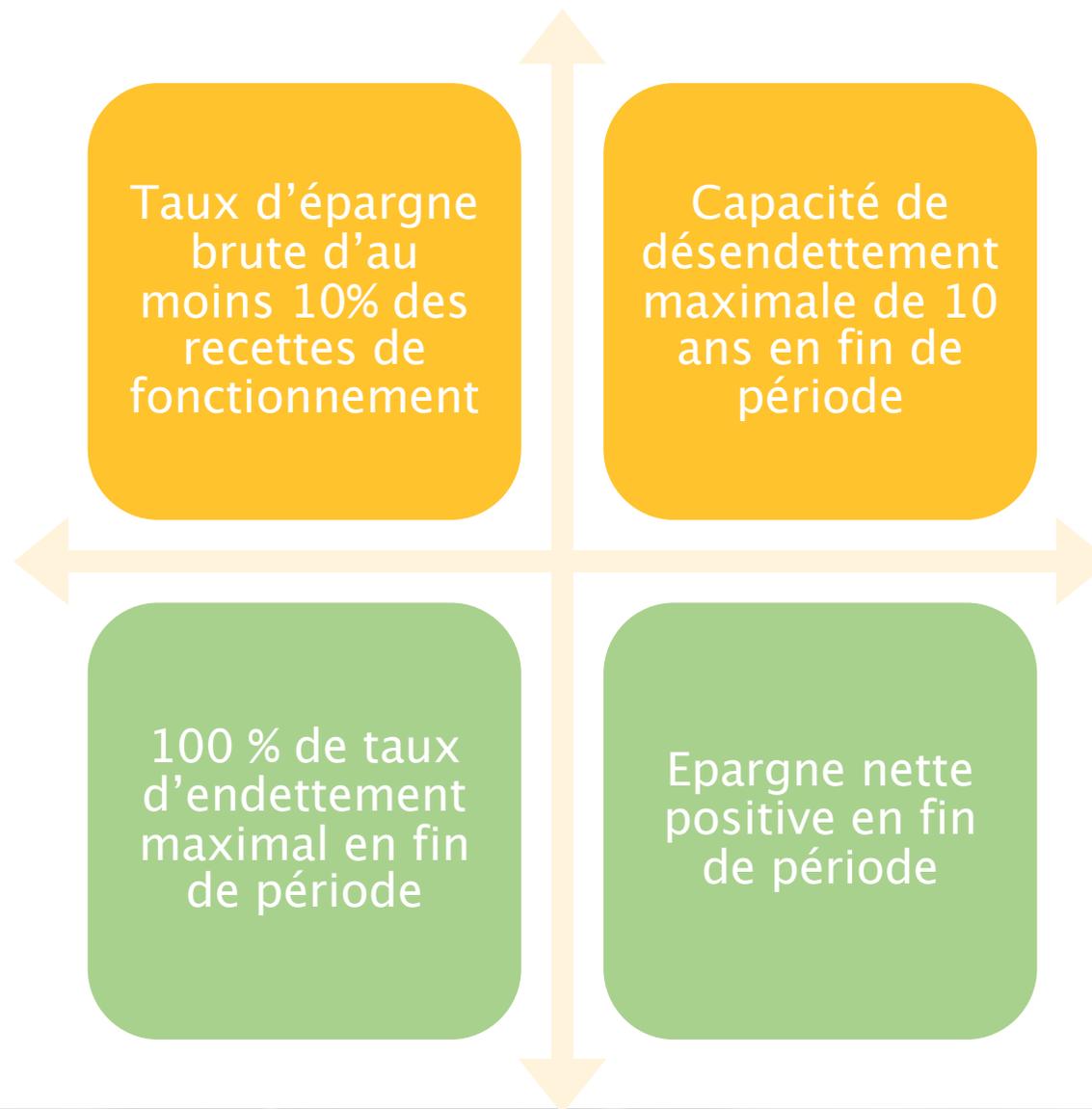
4 A – LA MÉTHODE

- La prospective financière se fonde sur un scénario au fil de l'eau **intégrant les éléments financiers suivants propres à la commune d'Ozouer-le-Voulgis** :



4 A – LA MÉTHODE

- Les ratios financiers cibles sont les suivants :



4 A – LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Sur les investissements :
- *Deux hypothèses sont prises en compte successivement :*
 - Opération de 10 terrains à la Sablière

montants en k€	DEPENSES							RECETTES (SUBVENTIONS ATTENDUES OU PRODUITS DE CESSION)						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Eglise				437 800			437 800				260 567			260 567
VidéoProtection	94 200	94 200					188 400	62 800	62 800					125 600
Salles Saint Victor					237 600		237 600					114 000		114 000
Mairie - Ecole Élémentaire	199 932	199 932	199 932	199 932	199 932		999 660	80 980	80 980	80 980	80 980	80 980		404 900
Ecole Maternelle	189 200						189 200	39 600						39 600
Espace sportif		232 680	232 680	232 680	232 680		930 720		64 250	64 250	64 250	64 250		257 000
Maison de Santé Pluridisciplinaire				333 000			333 000				133 333			133 333
TOTAL projets	483 332	526 812	432 612	1 203 412	670 212	0	3 316 380	183 380	208 030	145 230	539 130	259 230	0	1 335 000
Batiment de l'ancienne Poste	20 000						20 000	200 000						200 000
Terrains de la Sablière	59 000	59 000	59 000	59 000	59 000		295 000	319 000	319 000	319 000	319 000	319 000		1 595 000
TOTAL opérations foncières	79 000	59 000	59 000	59 000	59 000	0	315 000	519 000	319 000	319 000	319 000	319 000	0	1 795 000
Carrefour Bossard	65 000						65 000	27 083						27 083
Rue du Stade			198 000				198 000			49 500				49 500
rue de Jamard			129 000				129 000							0
Rue du Clos Pottier			12 000				12 000							0
rue de Melun			32 000				32 000							0
Route de Courquetaine			90 000				90 000							0
investissements récurrents	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000							0
TOTAL Espaces publics	115 000	50 000	511 000	50 000	50 000	50 000	876 000	27 083	0	49 500	0	0	0	76 583
TOTAL INVESTISSEMENTS	677 332	635 812	1 002 612	1 312 412	779 212	50 000	4 507 380	729 463	527 030	513 730	858 130	578 230	0	3 206 583

4 A – LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Sur les investissements :
- *Deux hypothèses sont prises en compte successivement :*
 - Opération de 20 terrains à la Sablière

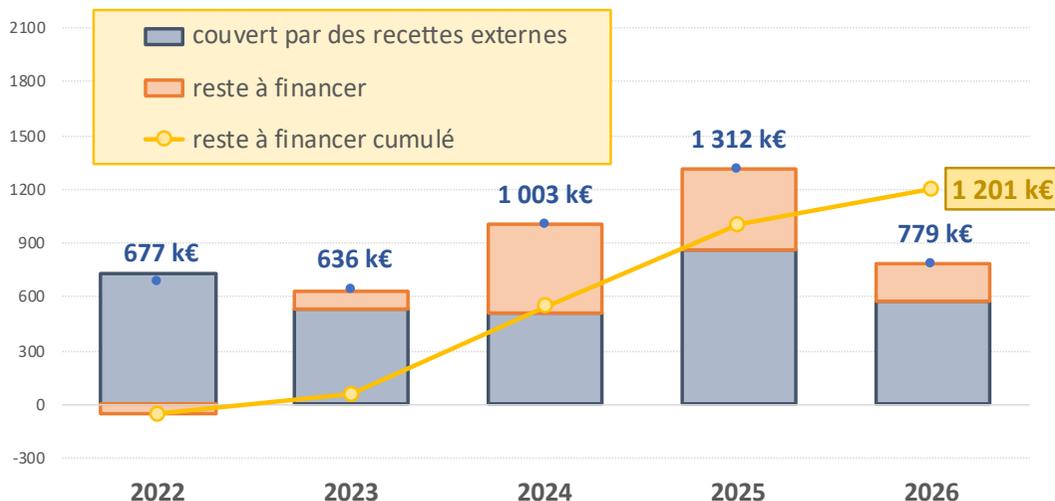
montants en k€	DEPENSES							RECETTES (SUBVENTIONS ATTENDUES OU PRODUITS DE CESSION)						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Eglise				437 800			437 800				260 567			260 567
VidéoProtection	94 200	94 200					188 400	62 800	62 800					125 600
Salles Saint Victor					237 600		237 600					114 000		114 000
Mairie - Ecole Élémentaire	199 932	199 932	199 932	199 932	199 932		999 660	80 980	80 980	80 980	80 980	80 980		404 900
Ecole Maternelle	189 200						189 200	39 600						39 600
Espace sportif		232 680	232 680	232 680	232 680		930 720		64 250	64 250	64 250	64 250		257 000
Maison de Santé Pluridisciplinaire				333 000			333 000				133 333			133 333
TOTAL projets	483 332	526 812	432 612	1 203 412	670 212	0	3 316 380	183 380	208 030	145 230	539 130	259 230	0	1 335 000
Batiment de l'ancienne Poste	20 000						20 000	200 000						200 000
Terrains de la Sablière	87 600	87 600	87 600	87 600	87 600		438 000	522 000	522 000	522 000	522 000	522 000		2 610 000
TOTAL opérations foncières	107 600	87 600	87 600	87 600	87 600	0	458 000	722 000	522 000	522 000	522 000	522 000	0	2 810 000
Carrefour Bossard	65 000						65 000	27 083						27 083
Rue du Stade			198 000				198 000			49 500				49 500
rue de Jamard			129 000				129 000							0
Rue du Clos Pottier			12 000				12 000							0
rue de Melun			32 000				32 000							0
Route de Courquetaine			90 000				90 000							0
investissements récurrents	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	350 000							0
TOTAL Espaces publics	115 000	50 000	511 000	50 000	50 000	50 000	876 000	27 083	0	49 500	0	0	0	76 583
TOTAL INVESTISSEMENTS	705 932	664 412	1 031 212	1 341 012	807 812	50 000	4 650 380	932 463	730 030	716 730	1 061 130	781 230	0	4 221 583

4 A – LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Sur les investissements :
- *Dans les deux cas, le seul effet induit en fonctionnement est un quart de poste ETP consacré au fonctionnement du nouvel espace sportif (2026)*
- Tous les autres investissements projetés sont réputés n'induire aucun coût récurrent sur la section de fonctionnement (modulo les intérêts sur les éventuels emprunts à contracter)

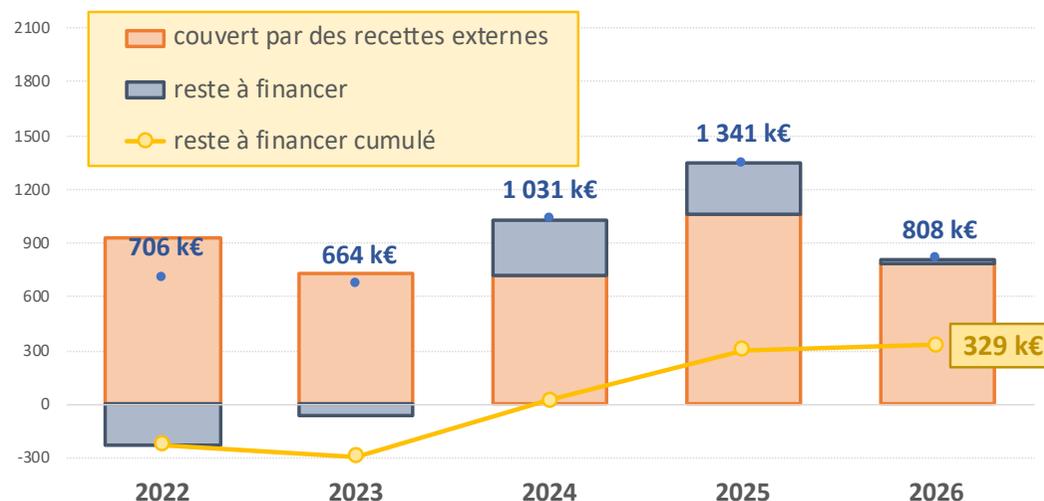
Programmation d'investissement 2022-2026)

(Sablière : **10 terrains**, montants en k€)



Programmation d'investissement 2022-2026)

(Sablière : **20 terrains**, montants en k€)



- Le fait qu'une part substantielle des ressources externes (1,8 M€ à 2,8 M€ selon le scénario) repose sur des **cessions foncières** fait porter un **risque important** à la commune : si ces produits ne se réalisent pas au niveau prévu, le reste à financer est susceptible d'augmenter rapidement.

4 B – LES RÉSULTATS DES DEUX SCENARII AU FIL DE L'EAU

- Recettes et dépenses de gestion du scénario fil de l'eau (identique quelle que soit la PPI) :**

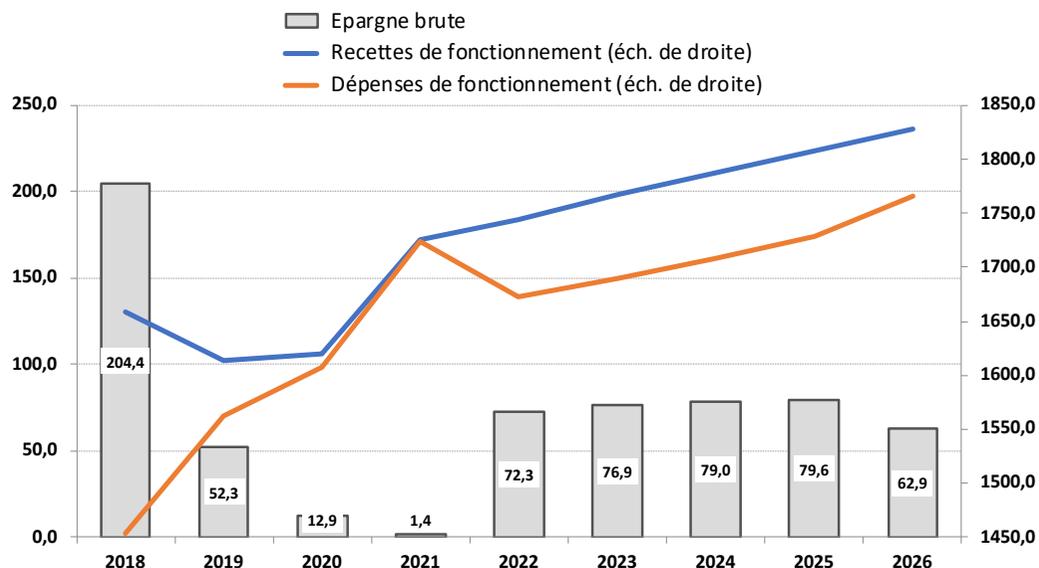
En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var moy 2018/2020	Var moy 2020/2026
Recettes de gestion	1 659	1 614	1 620	1 726	1 745	1 767	1 787	1 808	1 829	-1,2%	+2,0%
<i>Variation</i>		-2,7%	+0,4%	+6,5%	+1,1%	+1,3%	+1,1%	+1,2%	+1,2%		
fiscalité	837	856	889	948	961	977	992	1006	1021	+3,0%	+2,3%
DGF/DSR/DNP	218	236	216	216	217	218	219	220	222	-0,4%	+0,4%
autres dotations	62	79	68	64	64	64	64	64	64	+5,1%	-1,0%
Reversements SECOC	318	297	331	343	346	350	353	357	360	+2,0%	+1,4%
Recettes tarifaires	149	87	61	93	94	95	96	97	98	-35,8%	+8,2%
loyers	35	30	18	27	28	28	28	28	29	-28,5%	+8,1%
Autres recettes diverses	39	29	36	34	34	34	35	35	35	-4,1%	-0,5%
Dépenses de gestion	1 416	1 518	1 569	1 689	1 638	1 658	1 678	1 698	1 733	+5,3%	+1,7%
<i>Variation</i>		+7,2%	+3,3%	+7,7%	-3,0%	+1,2%	+1,2%	+1,2%	+2,0%		
maintenance des routes (011)	36	43	109	154	85	86	87	88	89	+72,9%	-3,3%
autres frais généraux (011)	279	310	242	287	290	293	296	299	302	-6,7%	+3,7%
Personnel (012)	712	713	776	805	816	828	840	853	879	+4,4%	+2,1%
contributions syndicales	342	402	390	393	397	401	405	409	413	+6,8%	+1,0%
739 - AC négative	23	23	23	24	23	23	23	23	23	0,0%	0,0%
Autres charges diverses	24	27	28	26	26	26	27	27	27	+10,0%	-0,9%
Epargne de gestion	242,53	95,90	51,40	36,55	106,69	109,34	109,47	109,6	96,3	-54,0%	+11,0%
<i>Variation</i>		-60,5%	-46,4%	-28,9%	+192%	+2,5%	+0,1%	+0,1%	-12,2%		

- ✓ Le relèvement des taux fiscaux de 2021 (+7%) et le ressaut des loyers et recettes tarifaires (à confirmer) permettent de porter la dynamique moyenne des recettes de gestion à 2% l'an sur la période 2020/2026.
- ✓ Les dépenses de gestion sont à nouveau extrêmement dynamiques en 2021, même en postulant des taux de réalisation relativement faibles sur le 011 (80% des crédits ouverts au budget, en très forte hausse par rapport à 2020). Cependant une partie du rebond de dépenses correspond à des opérations de voirie ponctuelles, ce qui permet d'observer un recul en 2022.
- ✓ A noter le léger regain de croissance du 012 en 2026 en lien avec la mise en service du nouvel espace sportif.
- ✓ Hors ces mouvements spécifiques, les tendances d'évolution sont déjà dans ce fil de l'eau en net décrochage par rapport aux évolutions passées (+1,5% l'an sur le 012, +1,0% l'an sur les autres dépenses vs +3/4% l'an sur les années récentes)

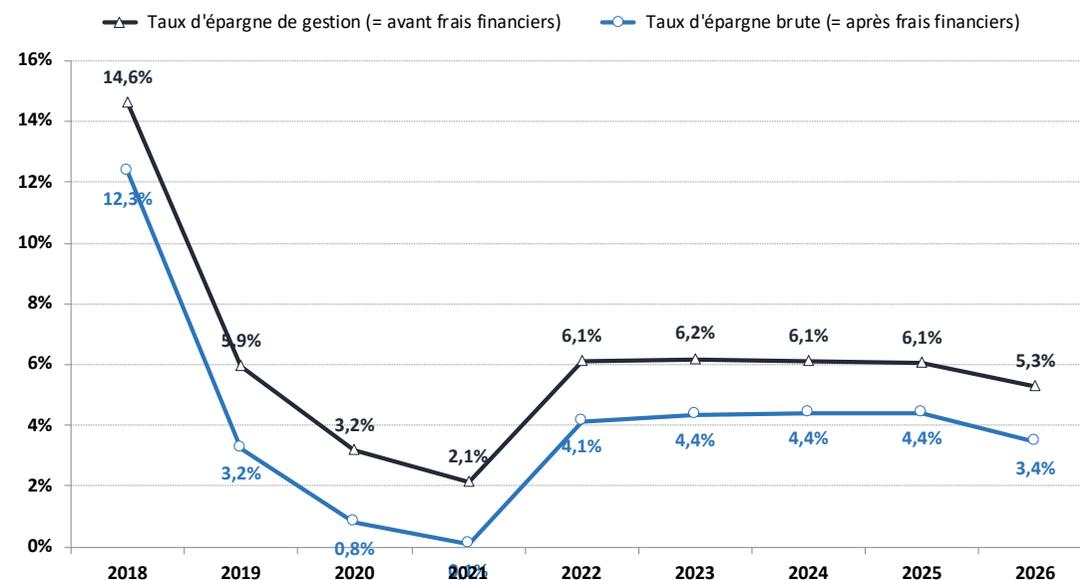
4 B – LES RÉSULTATS DES DEUX SCENARII AU FIL DE L'EAU

● Scénario « 10 terrains » :

Evolution de l'épargne brute (fil de l'eau - 10 terrains, en k€)

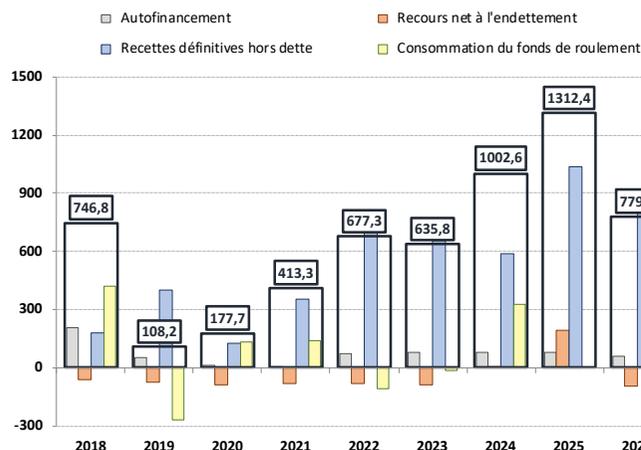


Evolution des taux d'épargne (fil de l'eau - 10 terrains, en % des RRF)

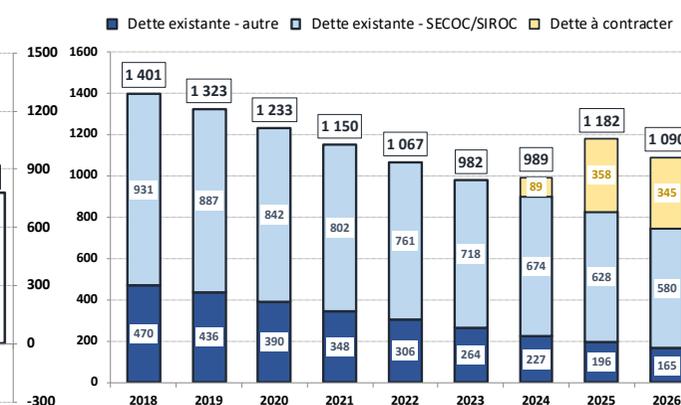


- **L'autofinancement serait très insuffisant en dépit du rétablissement de 2022 ; il s'affaîsserait encore en 2026 avec le coût de fonctionnement de l'espace sportif et l'arrivée de nouveaux frais financiers.**
- **L'endettement reviendrait cependant vers 1,1 M€ en fin de période, mais sans être gagé par une ressource pérenne suffisante : la capacité de désendettement atteindrait 17 ans en 2026**

Structure de financement des investissements (en k€)



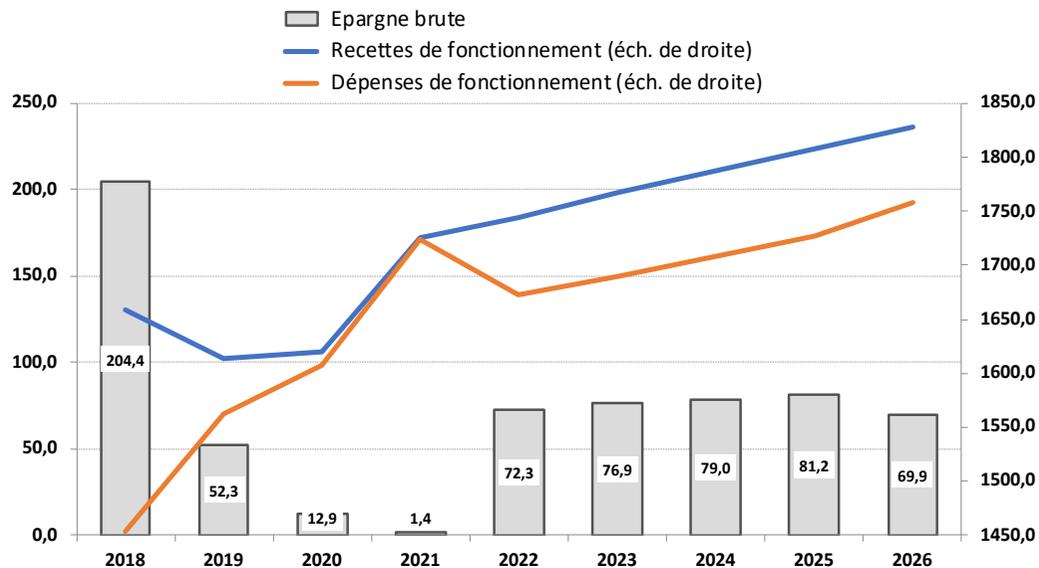
Dettes au 31/12 (fil de l'eau - 10 terrains, en K€)



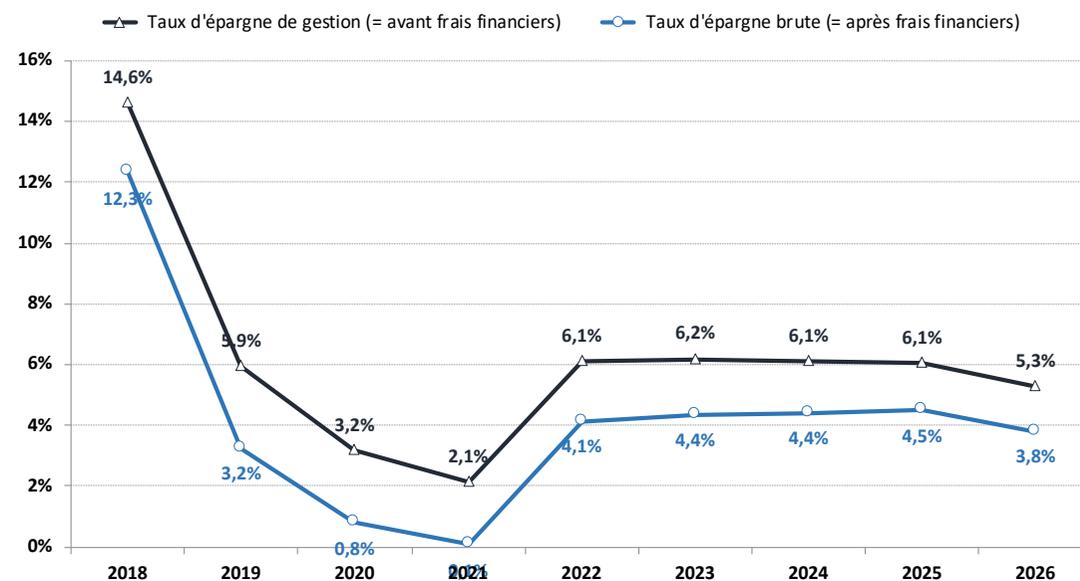
4 B – LES RÉSULTATS DES DEUX SCENARII AU FIL DE L'EAU

● Scénario « 20 terrains » :

Evolution de l'épargne brute (fil de l'eau - 20 terrains, en k€)

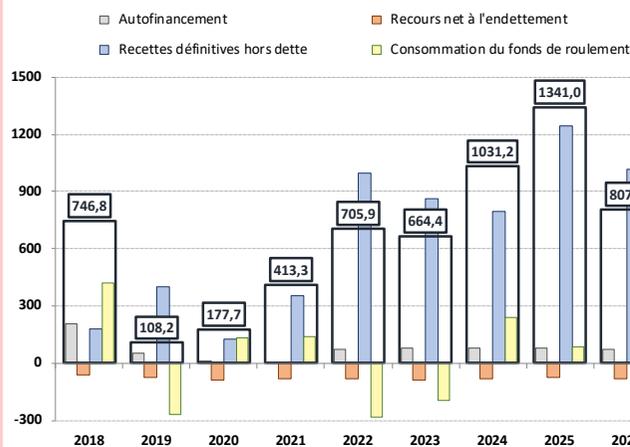


Evolution des taux d'épargne (fil de l'eau - 20 terrains, en % des RRF)

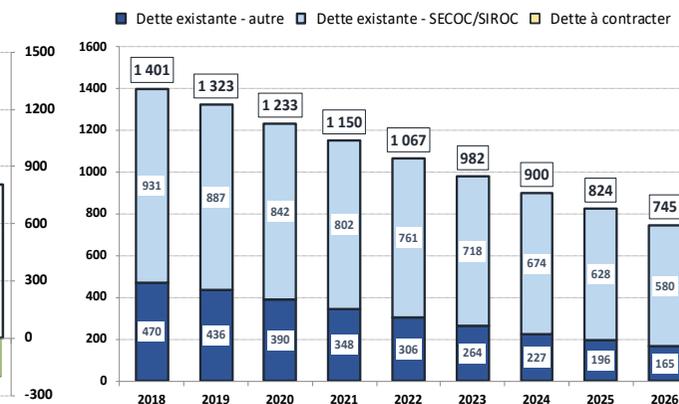


- Dans ce « fil de l'eau bis », les produits de cession permettraient de supprimer toute dette nouvelle : le taux d'épargne de fin de période, toujours très faible, serait conforté de 0,4%, tandis que l'encours de dette se limiterait à 0,7 M€ (et même 0,2 M€ si l'on défalque les 0,5 M€ de fonds de roulement disponible).
- La solvabilité serait alors acceptable mais l'équilibre de la section de fonctionnement resterait très précaire.

Structure de financement des investissements (en k€)



Dettes au 31/12 (fil de l'eau - 20 terrains, en K€)



4 C – LEVIERS

- Leviers actionnables dans le cadre du scénario «fil de l'eau » 10 terrains (par prudence le scénario 20 terrains intégrant des cessions foncières nettement plus élevées est écarté) :
- Objectif cible : retrouver en fin de période une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 10 années et un taux d'épargne brute supérieur à 10% des recettes
 - *Méthode ci-dessous : dans quelle proportion faut-il actionner l'un des leviers disponibles, pris isolément et toutes choses égales par ailleurs, pour parvenir à atteindre l'objectif assigné ?*

**Levier : hausse des
taux fiscaux en
2022**

+18%
**(si c'est l'unique
levier actionné)**

**Levier : réduction
des investissements**

**Annuler toute la
PPI (hors 50 k€/an
récurrents)
ne permet que de
revenir à 3,8% de
taux d'épargne**

**Levier : économies
de fonctionnement**

**23 k€/an cumulatif
d'économies
récurrentes sur le
fonctionnement**

(hausse de la
fréquentation de l'ALSH
≈ 26 k€ de ressources
récurrentes par exemple)

**Leviers mixtes
(10 terrains) :**

**Hausse des taux fiscaux
de 5% en 2022
et
16 k€/an cumulatif
d'économies sur le
fonctionnement**

Conclusions de la prospective au fil de l'eau

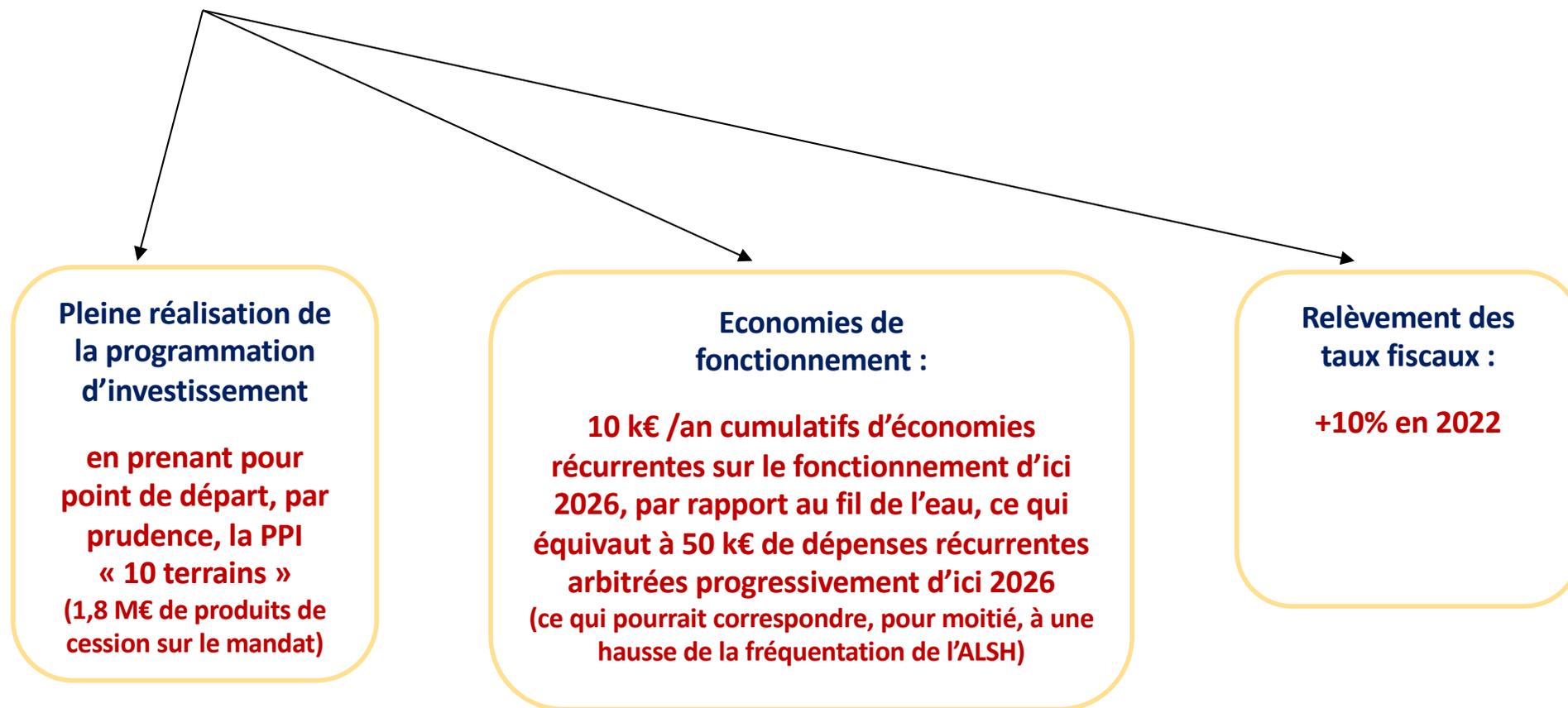
- Le scénario fil de l'eau pâtit d'un point de départ dégradé, incompatible avec le portage d'une dette importante.
- Certes les investissements d'environ 4,5 M€ projetés dans la programmation pluriannuelle d'ici 2026 seraient pour l'essentiel financés par des cessions foncières, laissant selon les scénarii un reste à financer à la charge de la commune compris entre 0,3 et 1,2 M€ permettant de limiter la dette nouvelle à moins d'1 M€, ce qui correspond à un désendettement sur la période (avec un risque induit considérable porté par la commune lié à la bonne réalisation sur le mandat des cessions foncières envisagées, en particulier dans le scénario « 20 terrains »).
- Cela étant le principal goulet d'étranglement d'ici 2026 concernera l'équilibre de la section de fonctionnement. Un taux d'épargne compris entre 3 et 4% signifie que le budget pourra difficilement être voté à l'équilibre hors reprise des excédents antérieurs (qui ne sont par définition pas récurrents) et que l'équilibre financier de la commune est à la merci du moindre aléa (tel que la mise en œuvre par l'Etat d'un nouveau tour de vis sur ses dotations au monde local, par exemple). Cibler un taux d'épargne plancher égal à 10% nécessiterait par exemple de mettre en œuvre les mesures suivantes :
 - Si ce rétablissement de l'épargne est opéré uniquement au moyen d'un nouveau relèvement des taux fiscaux, positionné par hypothèse sur 2022, c'est à une hausse de 18% de la fiscalité qu'il faudrait procéder.
 - Si ce rétablissement est intégralement assis sur des économies à opérer parmi les dépenses de gestion de la commune, ce serait 23 k€ d'arbitrage qu'il faudrait parvenir à dégager chaque année de 2022 à 2026 (soit à l'horizon 2026 être parvenu à supprimer 8 % des dépenses de gestion de la commune).
- Compte tenu de ces chiffres, c'est un scénario mixte qu'il faudra s'efforcer de construire, combinant un relèvement des taux fiscaux et la recherche d'économies sur les dépenses de gestion.



PARTIE 5 : Exemple de scenario viable financièrement

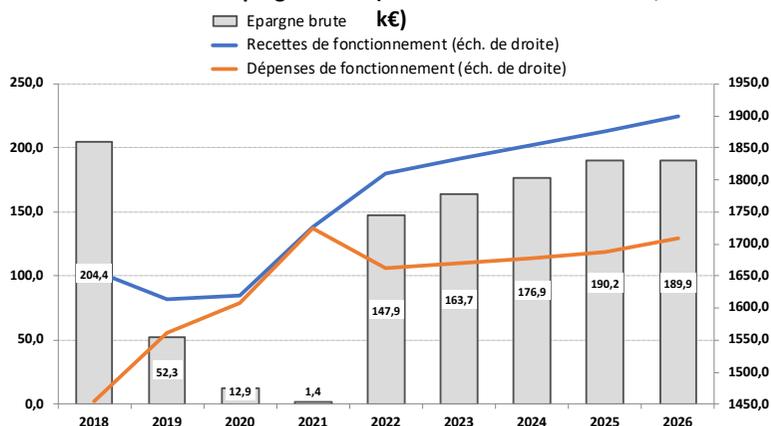
5 A – EXEMPLE DE SCENARIO VIABLE FINANCIÈREMENT

- Le scénario présenté ici est à ce stade purement illustratif : il sera à affiner après échange avec la commune.
- **Objectif cible** : retrouver en fin de période une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 10 années et un taux d'épargne brute supérieur à 10% avec des actions simultanées sur plusieurs leviers.

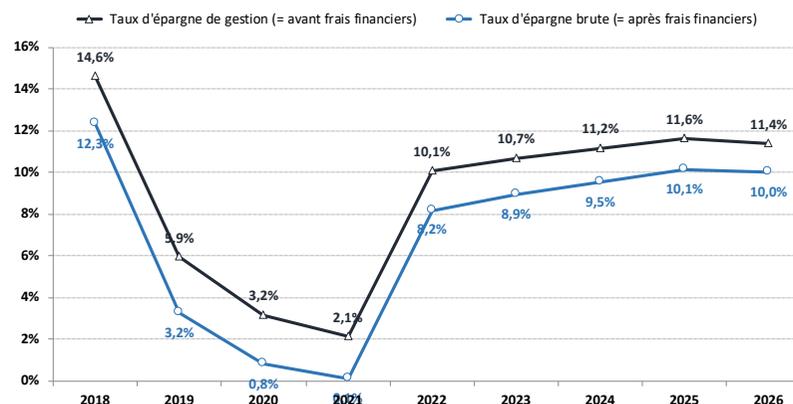


5 A – EXEMPLE DE SCENARIO VIABLE FINANCIÈREMENT

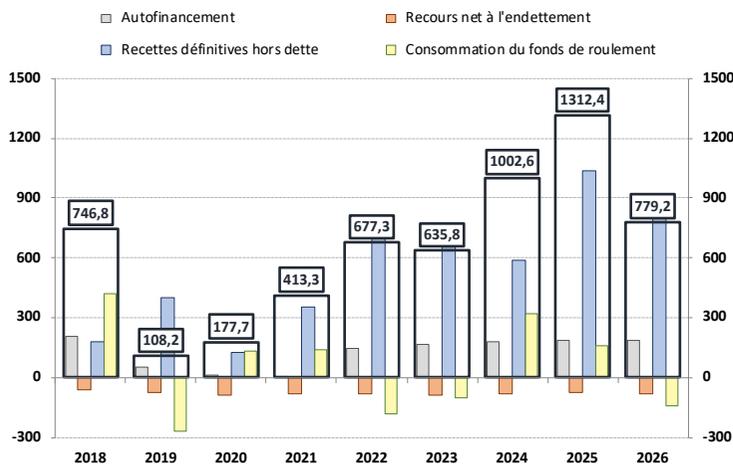
Evolution de l'épargne brute (mixte viable financièrement, en k€)



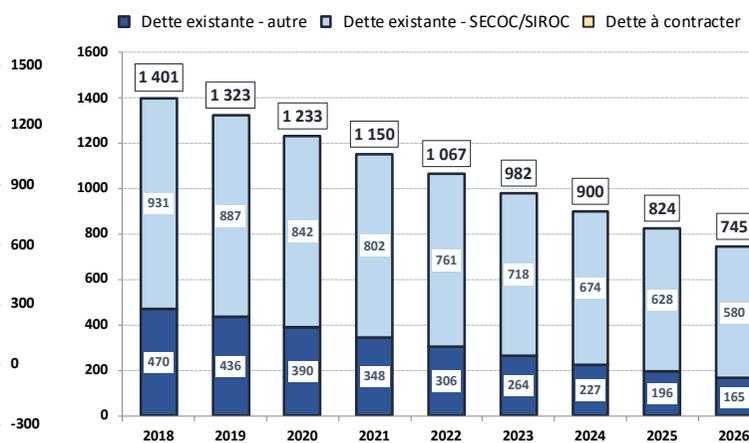
Evolution des taux d'épargne (mixte viable financièrement, en % des RRF)



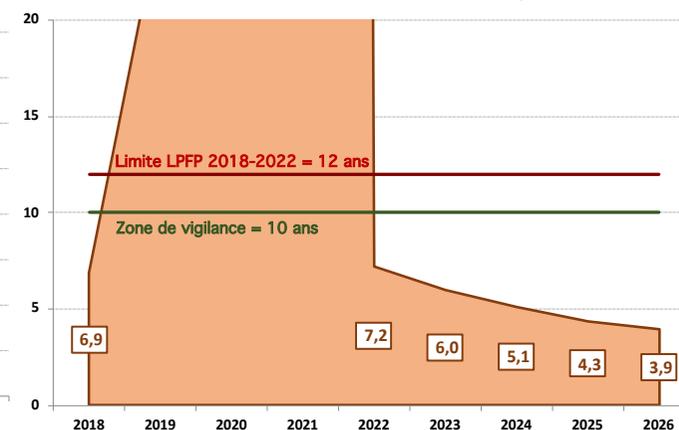
Structure de financement des investissements (en k€)



Dettes au 31/12 (mixte viable financièrement, en K€)



Evolution de la capacité de désendettement (mixte viable financièrement, en années)



Cible du scénario : un taux d'épargne de 10% en 2026

La situation serait effectivement robuste en 2026, la commune disposant même de quelques marges supplémentaires en investissement (une dette supplémentaire en fin de période représentant par exemple deux ou trois années d'épargne serait supportable).

5 B – DÉTAIL DU SCENARIO D'ÉQUILIBRE

GRILLE DE SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS SUR LA PERIODE 2018/2026 (mixte viable financièrement)

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var moy 2018/2020	Var moy 2020/2026
Recettes de gestion	1 659	1 614	1 620	1 726	1 810	1 834	1 855	1 877	1 899	-1,2%	+2,7%
<i>Variation</i>		-2,7%	+0,4%	+6,5%	+4,9%	+1,3%	+1,2%	+1,2%	+1,2%		
fiscalité	837	856	889	948	1026	1044	1060	1075	1091	+3,0%	+3,5%
DGF/DSR/DNP	218	236	216	216	217	218	219	220	222	-0,4%	+0,4%
autres dotations	62	79	68	64	64	64	64	64	64	+5,1%	-1,0%
Reversements SECOC	318	297	331	343	346	350	353	357	360	+2,0%	+1,4%
Recettes tarifaires	149	87	61	93	94	95	96	97	98	-35,8%	+8,2%
loyers	35	30	18	27	28	28	28	28	29	-28,5%	+8,1%
Autres recettes diverses	39	29	36	34	34	34	35	35	35	-4,1%	-0,5%
Dépenses de gestion	1 416	1 518	1 569	1 689	1 628	1 638	1 648	1 658	1 683	+5,3%	+1,2%
<i>Variation</i>		+7,2%	+3,3%	+7,7%	-3,6%	+0,6%	+0,6%	+0,6%	+1,5%		
maintenance des routes (011)	36	43	109	154	85	86	87	88	89	+72,9%	-3,3%
autres frais généraux (011)	279	310	242	287	290	293	296	299	302	-6,7%	+3,7%
Personnel (012)	712	713	776	805	816	828	840	853	879	+4,4%	+2,1%
contributions syndicales	342	402	390	393	397	401	405	409	413	+6,8%	+1,0%
739 - AC négative	23	23	23	24	23	23	23	23	23	0,0%	0,0%
Autres charges diverses	24	27	28	26	26	26	27	27	27	+10,0%	-0,9%
arbitrage à définir	0	0	0	0	-10	-20	-30	-40	-50	-	-
Epargne de gestion	242,53	95,90	51,40	36,55	182,27	196,16	207,36	218,6	216,4	-54,0%	+27,1%
<i>Variation</i>		-60,5%	-46,4%	-28,9%	+399%	+7,6%	+5,7%	+5,4%	-1,0%		

5 B – DÉTAIL DU SCENARIO D'ÉQUILIBRE

GRILLE DE SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS SUR LA PÉRIODE 2018/2026 (mixte viable financièrement) - INVESTISSEMENT ET RATIOS

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Var moy 2018/2020	Var moy 2020/2026
Epargne de gestion	243	96	51	37	182	196	207	219	216	-54,0%	+27,1%
<i>Variation</i>		-60,5%	-46,4%	-28,9%	+399%	+7,6%	+5,7%	+5,4%	-1,0%		
Frais financiers (diminués des intérêts reçus)	38	44	39	35	34	32	31	28	26	+0,5%	-6,1%
<i>Variation</i>		+14,3%	-11,6%	-8,8%	-2,2%	-5,6%	-5,9%	-6,8%	-7,0%		
Epargne brute	204	52	13	1	148	164	177	190	190	-74,9%	-
<i>Variation</i>		-74,4%	-75,4%	-89,0%	-	+10,7%	+8,0%	+7,5%	-0,1%		
Dépenses d'investissement hors dette	747	108	178	413	677	636	1003	1312	779	-51,2%	+27,9%
Dépenses d'investissement 2018-2021	691	91	178	413	0	0	0	0	0	-49,3%	-100,0%
investissements récurrents	0	0	0	0	50	50	50	50	50	-	-
opérations foncières	0	0	0	0	79	59	59	59	59	-	-
projets d'investissement	0	0	0	0	483	527	433	1203	670	-	-
Espaces publics	0	0	0	0	65	0	461	0	0	-	-
Dépenses de fonctionnement retraitées	56	17	0	0	0	0	0	0	0	-100,0%	-
Recettes d'investissement hors dette	183	400	123	356	792	658	589	1040	808	-18,0%	+36,8%
Subventions d'investissement	100	286	75	205	183	208	145	539	259	-13,3%	+23,0%
FCTVA	74	0	0	125	64	106	99	156	205	-100,0%	-
Taxe d'aménagement	8	11	48	26	26	26	26	26	26	+144,5%	-10,0%
775 cessions foncières	0	0	0	0	519	319	319	319	319	-	-
Autres (RRF retraitées, 26, 27...)	2	103	0	0	0	0	0	0	0	-87,8%	-100,0%
Investissements nets (rec.-dép. hors dette)	563	-292	54	57	-115	-22	414	272	-29	-69,0%	-
		-	-	+6,0%	-	-80,5%	-	-34,2%	-		
Remboursement de dette	59	97	91	83	83	85	82	77	79		
Emprunts	0	20	0								
Var. du fonds de roulement	-417,8	+266,8	-132,0	-139,1	+180,0	+101,4	-318,4	-158,9	+140,4		
Endettement bancaire au 31/12	1 401	1 323	1 233	1 150	1 067	982	900	824	745	-6,2%	-8,1%
<i>Variation</i>		-5,5%	-6,8%	-6,7%	-7,2%	-7,9%	-8,3%	-8,5%	-9,6%		
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	14,6%	5,9%	3,2%	2,1%	10,1%	10,7%	11,2%	11,6%	11,4%		
FRAIS FINANCIERS / RRF	2,3%	2,7%	2,4%	2,0%	1,9%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%		
TAUX D'EPARGNE BRUTE	12,3%	3,2%	0,8%	0,1%	8,2%	8,9%	9,5%	10,1%	10,0%		
CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,9	25,3	95,9	815,5	7,2	6,0	5,1	4,3	3,9		

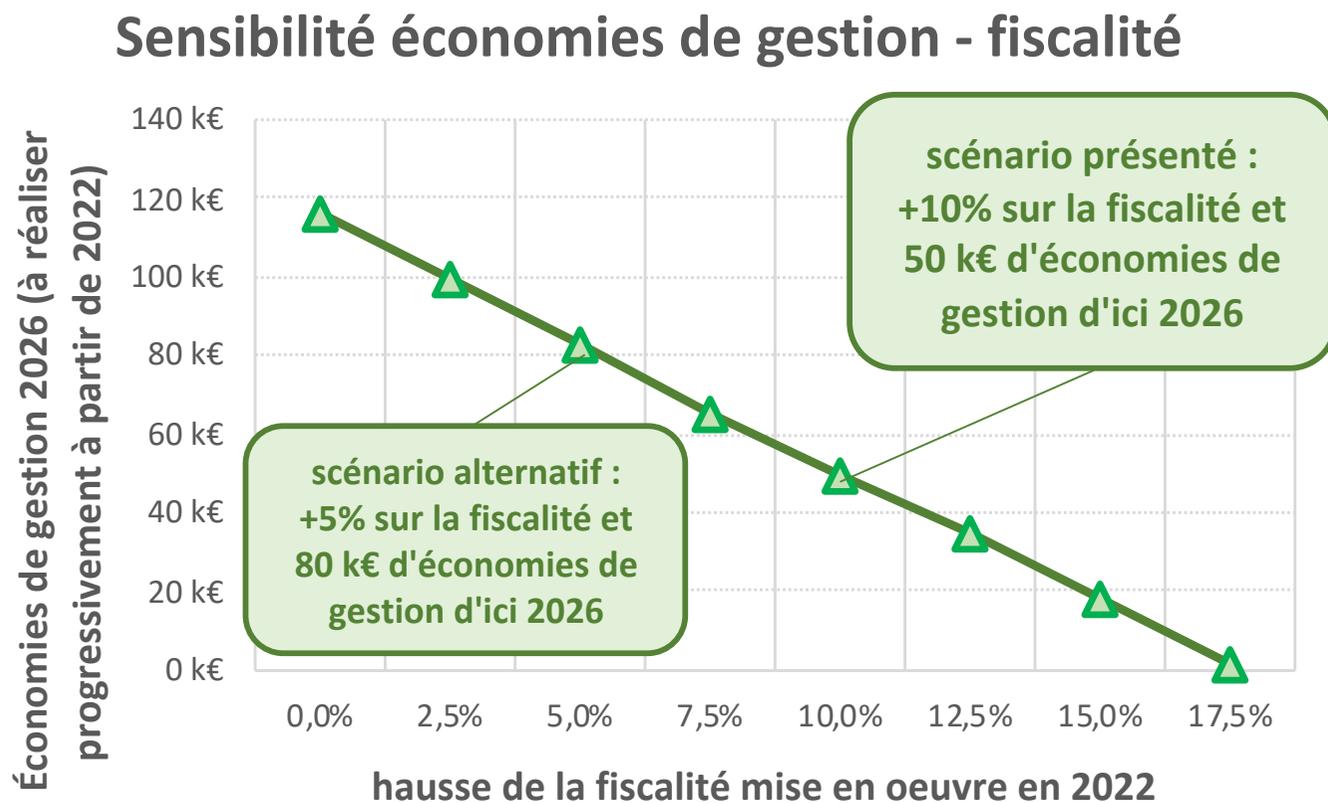


PARTIE 6 : Sensibilité fiscalité – économies de gestion



6 – ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU LEVIER FISCAL AUX ÉCONOMIES DE GESTION

- Le scénario d'équilibre présenté postule une hausse de 10% de la fiscalité en 2022 et des économies de gestion de 10 k€/an cumulatives (soit une ressource annuelle récurrente de 50 k€ en 2026). Il ne s'agit que d'un scénario possible parmi une infinité de couple fiscalité – économies de gestion envisageables.
- Un certain nombre d'entre eux sont représentés sur le graphique suivant :





Annexe 1) Détails des retraitements mis en œuvre



Annexe 1 – RETRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Impact des retraitements sur les recettes réelles de fonctionnement (en K€)

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement au CA	1 654,0	1 707,5	1 635,5	1 763,4
7035 - droit de chasse - titres annulés défalqués de la recette			-24,8	
7388 - taxe sur la vente d'un terrain : rec. except. -> inv		-102,4		
744 - rattachement du FCTVA à l'exercice	+6,3	+9,5	+9,5	-25,3
775 - Produits de cession (retraité en investissement)	-1,8	-0,5		
77 - Autres recettes exceptionnelles retraitées				
Total retraitements (+/-)	+4,54	-93,40	-15,27	-25,34
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	1 658,5	1 614,1	1 620,3	1 738,0

Impact des retraitements sur les dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement au CA	1 504,6	1 586,9	1 700,0	1 738,7
6287 - Facturation élèves scolarisés ailleurs - rattachement		-4,8	+4,8	
654 - abondon de créances anciennes --> dép. except.	-20,2			
65541 : contributions syndicales - part annuités d'emprunt	-77,4	-77,4	-77,5	-71,5
65541 : contributions syndicales - rattachement			-51,0	+51,0
66 - Annuités en intérêts de la dette syndicale	+35,2	+34,0	+32,8	+31,4
68 - Provisions au réel réintégré dans le fonds de roulement				-10,9
673 - Titres annulés défalqués des recettes			-24,8	
7396 - Réintégration de l'AC négative	+23,1	+23,1	+23,1	+23,1
7396 - Rattachement à 2017 du prélèvement FNGIR	-11,1			
Total retraitements (+/-)	-50,47	-25,17	-92,60	+23,10
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	1 454,1	1 561,8	1 607,4	1 761,8

Impact des retraitements sur l'épargne brute (en K€)

	2018	2019	2020	2021
Epargne brute au CA	149,4	120,5	-64,5	24,7
Epargne brute retraitée	204,4	52,3	12,9	-23,8
Ecart	+55,00	-68,23	+77,33	-48,44

Annexe 1 – RETRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Impact des retraitements sur la section d'investissement (en K€)

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles d'investissement au CA	181,6	317,1	123,5	355,8
Recettes exceptionnelles retraitées	+1,8	+102,9	+0,0	+0,0
Total retraitements (+/-)	+1,80	+102,91	+0,00	+0,00
Recettes réelles d'investissement retraitées	183,4	420,0	123,5	355,8

Dépenses réelles d'investissement au CA	743,2	162,1	223,7	456,2
Remboursement d'emprunt (65541 retraité)	+42,2	+43,4	+44,7	+40,1
Dépenses exceptionnelles retraitées	+20,2	+0,0	+0,0	+0,0
Total retraitements (+/-)	+62,40	+43,45	+44,70	+40,13
Dépenses réelles d'investissement retraitées	805,6	205,6	268,4	496,3

Impact des retraitements sur le fonds de roulement (en K€)

	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement au CA	219,9	505,1	340,5	262,8
Impact des retraitements sur le résultat reporté		-16,7	-25,5	+7,1
744 - rattachement du FCTVA à l'exercice	+6,34	+9,50	+9,50	-25,34
6287 - Facturation élèves scolarisés ailleurs - rattachement		+4,80	-4,80	
65541 : contributions syndicales - rattachement			+51,00	-51,00
65541 : contributions syndicales - rattachement				+10,85
68 - Provisions au réel réintégré dans le fonds de roulement	-23,07	-23,07	-23,07	-23,07
Total retraitements (+/-)	-16,74	-25,50	+7,13	-81,44
Fonds de roulement retraité	203,2	479,6	347,6	181,4